

SAHARA OCCIDENTAL : LE COÛT DU CONFLIT

Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°65 – 11 juin 2007

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	i
I. INTRODUCTION	1
A. QUESTIONS DE VOCABULAIRE ET DE DISCOURS	1
B. LE DISCOURS MAROCAIN	1
C. LE DISCOURS DU POLISARIO	3
D. LE DISCOURS ALGÉRIEN	4
II. LE COÛT HUMAIN	5
A. ESTIMATIONS	5
B. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE DU POLISARIO	6
C. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE MAROCAIN	8
D. LE COÛT HUMAIN POUR LES MAROCAINS	10
III. LE COÛT ÉCONOMIQUE	11
A. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE DU POLISARIO	11
B. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE MAROCAIN	12
C. LE MAROC	12
IV. LE COÛT POLITIQUE	14
A. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE DU POLISARIO	14
B. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE MAROCAIN	15
C. LES MAROCAINS	17
V. LES COÛTS POUR LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	18
A. L'ALGÉRIE ET LA MAURITANIE	18
1. L'Algérie	18
2. La Mauritanie	18
B. LA RÉGION	19
C. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE	20
VI. CONCLUSION	20
ANNEXES	
A. CARTE DU SAHARA OCCIDENTAL	21
B. LISTE DES ACRONYMES	22
C. TERMES OU EXPRESSIONS ARABES	23
D. À PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	24
E. RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR LE MOYEN-ORIENT/AFRIQUE DU NORD	25
F. CONSEIL D'ADMINISTRATION D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP	27

SAHARA OCCIDENTAL : LE COÛT DU CONFLIT

SYNTHÈSE

Le conflit du Sahara occidental est l'un des plus anciens et l'un des plus négligés du monde. Plus de trente ans après son déclenchement, qui se traduira par une guerre, des déplacements de population et le cessez-le-feu de 1991 qui a figé les positions militaires, l'issue de ce conflit paraît toujours aussi lointaine. Pour beaucoup, cela tient au fait que pour la plupart des acteurs concernés – le Maroc, l'Algérie, le Front Polisario, ainsi que les pays occidentaux – le maintien du statut quo offre des avantages qu'un règlement risque de bouleverser et l'enlisement du dossier génère à l'évidence des bénéfices pour chacune des parties. Mais le conflit a ses victimes et ses coûts, humains, politiques et économiques, pour les pays concernés, pour la région et pour la communauté internationale. Il est important de le rappeler afin qu'une dynamique de résolution de conflit puisse enfin se déclencher.

Selon les calculs des diverses parties, le coût de cette impasse semble supportable. C'est la raison pour laquelle ce conflit peut compter désormais parmi les "conflits gelés" qui mobilisent peu, pour lesquels on s'engage peu, et dont on peut à l'évidence supporter l'enlisement. Surtout, les coûts supposés semblent de loin inférieurs à ceux qu'impliquerait une solution défavorable à l'une ou l'autre des parties. Un règlement défavorable au Maroc pourrait avoir des conséquences internes très importantes car la monarchie a réussi à faire de ce dossier un puissant ferment d'unité nationale et un moyen de contrôler les rivaux de pouvoir qu'étaient les partis politiques et l'armée. Un règlement défavorable au Polisario pourrait aboutir à la disparition de ce mouvement en tant qu'organisation politique et à la nécessité de composer avec les notabilités sahraouies qui ont déjà pactisé depuis longtemps avec le Maroc. Cela signifierait en outre que les réfugiés sahraouis qui vivent à Tindouf en Algérie auraient vécu dans des camps pendant trente années pour rien. Enfin, un règlement défavorable à l'Algérie signifierait pour celle-ci la perte d'un levier dans ses relations avec le Maroc, ainsi que la défaite de principes défendus depuis maintenant plus de trente ans.

Ces calculs ignorent toutefois le prix très élevé que tous, les États mais aussi et surtout les populations, paient. Les Sahraouis des camps de Tindouf vivent dans l'exil,

l'isolement et le dénuement ; ils se sentent chaque jour davantage oubliés par la communauté internationale ; ils vivent sous l'autorité d'une structure étatique en exil faiblement démocratique (le Polisario et la République arabe sahraouie démocratique), dont certains dirigeants sont soupçonnés de s'enrichir en détournant les aides internationales. Le Polisario doit également faire face aux grondements intensifiés d'une base dont le moral et l'unité faiblissent après des années de paralysie et d'immobilisme. Les Sahraouis de la partie du territoire contrôlée par le Maroc (environ 85 pour cent) vivent dans des conditions matérielles plus satisfaisantes, notamment grâce aux lourds investissements consentis par le royaume chérifien. Néanmoins, il leur est pratiquement impossible d'exprimer des opinions autres que pro-marocaines. Les autorités marocaines étouffent toute revendication d'indépendance par des moyens violents, recourant fréquemment à la torture et à des arrestations arbitraires, notamment à l'encontre des militants des droits de l'Homme. Le gouvernement s'est plusieurs fois opposé à la venue de délégations internationales désireuses d'observer la situation au Sahara occidental et a, à plusieurs reprises, expulsé des journalistes étrangers. Les nombreux avantages accordés par Rabat aux Marocains qui s'installent au Sahara occidental attire des populations du nord du Maroc. La balance démographique en est chamboulée : les Sahraouis seront très prochainement minoritaires sur leurs terres, ce qui renforce leur sentiment de dépossession.

Les Marocains supportent eux aussi des coûts importants. Des centaines de militaires marocains ont été détenus et torturés par le Polisario. La plupart sont restés prisonniers très longtemps. Le coût économique est exorbitant (budget militaire, investissement dans les "Provinces du sud", exonérations fiscales, salaires des fonctionnaires plus élevés), ce qui a certainement obéré la capacité du Maroc à se développer – un manque à gagner d'autant plus grave que la pauvreté qui règne dans les bidonvilles suscite l'essor d'un mouvement islamiste salafiste.

Pour l'Algérie, la note se mesure surtout sur le plan de l'investissement économique (aide aux réfugiés, dons de matériel militaire) et diplomatique (consenti, parfois, au prix d'autres intérêts), mais aussi à celui de l'existence, à

ses frontières occidentales, d'un foyer de tension majeur. La Mauritanie a payé le dossier saharien par le coup d'État de 1978, qui inaugura une longue période de volatilité institutionnelle ; la question du Sahara occidental demeure pour Nouakchott un épineux problème et une source potentielle d'instabilité.

Le coût global pour la région est lui aussi important dans la mesure où ce dossier contribue au blocage de l'Union du Maghreb arabe, ce qui génère des retards en termes d'intégration économique, de faiblesse des investissements étrangers et de perte de points de croissance du PIB. Plus grave peut être, la zone mal gouvernée qui comprend le Sahara occidental, le nord de la Mauritanie et le sud-ouest algérien devient une zone de trafics très inquiétante qui souffre du peu de coopération en matière de sécurité. Enfin, la communauté internationale doit supporter les frais du maintien d'une force d'observation et d'une aide économique, sans parler du discrédit qui frappe l'ONU.

Briser l'impasse requiert de la part des différentes parties qu'elles réalisent le prix de ce cul-de-sac en termes humains, sociaux, économiques, politiques et sécuritaires. C'est l'objet de ce rapport que d'en dresser la liste. Sortir de l'impasse nécessite également que l'on modifie les dynamiques maintenant bien établies et, dans un sens, confortables pour toutes les parties. C'est le sujet d'un deuxième rapport qui accompagne celui-ci.*

Le Caire/Bruxelles 11 juin 2007

* Voir le rapport de Crisis Group N°66, *Sahara occidental : sortir de l'impasse*, Le Caire/Bruxelles, 11 juin 2007.

SAHARA OCCIDENTAL : LE COÛT DU CONFLIT

I. INTRODUCTION

A. QUESTIONS DE VOCABULAIRE ET DE DISCOURS

Le conflit du Sahara occidental a engendré un vocabulaire propre, politisé et sujet à controverse. Alors que les autorités marocaines parlent “d’otages du Polisario” ou de “séquestrés” pour désigner ceux que la communauté internationale appelle communément les “réfugiés sahraouis”, le Front Polisario¹ appelle, lui, “campements” ce que l’on nomme habituellement “camps de réfugiés”. Les Marocains parlent du “Sahara marocain” et du “territoire contrôlé par le Polisario” alors que le Polisario distingue le “Sahara occidental”, les “territoires occupés par les Marocains” et les “territoires libérés”. Le Polisario qualifie le Berm² de “mur de la honte” tandis que les Marocains évoquent un “mur de défense”, “mur de sable” ou “mur de sécurité”.³ Certains officiels marocains n’hésitent pas à remettre en cause le terme de “Sahraoui⁴”, lui préférant celui de “tribus sahariennes”, affirmant au passage que chacune de ces tribus a des origines marocaines. Ces différences de vocabulaire ne traduisent

pas seulement les inévitables joutes verbales inhérentes aux conflits et/ou aux profonds contentieux mais témoignent aussi des représentations opposées que les différentes parties se font de leur histoire et de leur identité. Les points développés ci-dessous reflètent la manière dont chaque partie se représente le problème.

B. LE DISCOURS MAROCAIN

Le discours marocain autour du dossier du Sahara occidental s’articule autour de plusieurs axes. Le Maroc conteste tout d’abord la base du droit international invoqué dans le dossier du Sahara occidental sur laquelle s’appuie l’avis rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ) le 16 octobre 1975,⁵ qui s’inspire d’une conception du droit essentiellement occidentale (droit positif). Cette conception ignorerait la tradition historico-juridique des espaces concernés : selon Rabat, puisque le Maroc est constitué depuis des siècles, la source de sa souveraineté de même que le tracé de ses frontières ne correspond pas à la conception occidentale de l’État-nation. C’est le lien avec le Sultan chérifien⁶ (qui est aussi, selon la doctrine de la monarchie marocaine, “le Commandeur des Croyants”

¹ Le Front populaire de libération du Saguiet el Hamra et du Rio de Oro, plus connu sous son acronyme Front Polisario, a été créé le 10 mai 1973. Il est issu du Front de libération du Sahara créé en 1967. Par commodité de langage, nous utiliserons souvent le terme Polisario pour désigner à la fois le Front Polisario et la République arabe sahraouie démocratique (RASD). La RASD a été créé le 27 février 1976 par le Front Polisario, revendiquant la souveraineté sur le territoire du Sahara occidental.

² “Dès 1979, l’idée d’un mur de défense s’impose comme une évidence pour les autorités marocaines. Construit en six étapes, s’étalant de 1980 à 1987, il comporte cinq ‘brèches’ censées assurer le droit de suite pour les troupes marocaines... Tout le long du mur, des unités de surveillance se relaient aux unités d’intervention, équipées de radars et protégées de barbelés... D’une longueur totale dépassant les 2500 km, le mur de défense est surveillé par plus de 90 000 hommes. Une bande de plusieurs centaines de mètres de champs de mines en interdit l’accès.” Karim Boukhari et Amale Samie, in *Tel Quel* n°123, Casablanca, 17 au 23 avril 2004.

³ Ce rapport adoptera le vocabulaire utilisé internationalement.

⁴ Entretien de Crisis Group avec El Arbi Mrabet, Gouverneur, Bureau de coordination avec la MINURSO, Rabat, 14 février 2007.

⁵ Le 17 septembre 1974, le Maroc et la Mauritanie ont saisi la Cour internationale de justice (CIJ) pour lui poser deux questions : “Le Sahara occidental était-il *terra nullius* à l’arrivée des Espagnols ? S’il ne l’était pas, quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le royaume du Maroc et l’ensemble mauritanien ?”. La réponse de la CIJ (avis consultatif) fut rendue publique le 16 octobre 1975. “Dans sa volonté de contenter les deux parties, la cour répondit clairement à la première question en disant que le Sahara n’était pas un territoire sans maître mais donna en revanche une réponse inutilisable à la seconde puisqu’elle déclara qu’il existait des liens d’allégeance entre le sultan du Maroc et les tribus sahariennes, mais sans aucun lien de souveraineté entre le territoire du Sahara occidental et le Maroc”. Khadija Mohsen-Finan, *Sahara Occidental. Les enjeux d’un conflit régional* (Paris, 1996) p. 41. L’avis souligne néanmoins que les liens existant entre le Maroc et les Sahraouis ne réfutent pas l’application au Sahara occidental du principe du droit des peuples à l’auto-détermination. Voir www.icj-cij.org/docket/files/61/6194.pdf.

⁶ C’est avec la dynastie des Sa’adiens (1509-1659) que s’institue un nouveau type de légitimité sur une base généalogique, le *sharifism*, généalogie qui descend en ligne directe de la famille du prophète Mohamed. Depuis lors, le sultan/roi du Maroc est donc un chef temporel qui tire sa légitimité du spirituel.

(*amîr al-mou'minîn*⁷) qui constitue la dimension essentielle de la souveraineté. L'acte d'allégeance des sujets au roi (*bay'a*)⁸ fonde la reconnaissance collective que le roi est le souverain, chef temporel à la légitimité à la fois généalogique et spirituelle. La revendication marocaine sur le Sahara occidental repose sur ces liens de vassalité entre certaines tribus "sahariennes" et les sultans marocains. Pour le Maroc, cet avis, qui reconnaît les liens historiques entre le sultan et au moins le nord du Sahara occidental mais ne reconnaît pas la souveraineté marocaine, est ambigu car il s'appuie sur deux conceptions divergentes de la souveraineté, selon que l'on se réfère au droit positif ou à la tradition historico-juridique des espaces concernés.

Les autorités et les historiens marocains ont d'ailleurs dressé la liste des différents types de documents d'ordre juridique qui attesteraient des liens entre les tribus sahariennes et le trône. Ainsi le colonel Mohamed Boughdadi, militaire retraité des Forces armées royales (FAR)⁹ a montré à Crisis Group un certain nombre de documents, qu'il a soigneusement rassemblés depuis une vingtaine d'années, démontrant selon lui l'existence de ces liens ; il s'agit notamment d'un décret (*dahir*) du sultan Moulay Abdelaziz, datant de 1904, confirmant le rang de *Chorfa*¹⁰ de la tribu Rguibat. Les documents mis en avant sont généralement d'ordre juridique (arbitrage royal dans des différends intertribaux), religieux (témoignages attestant qu'à tel endroit on priaît au nom du sultan du Maroc) ou historique (témoignages de telle ou telle personnalité ou dirigeant attestant de la souveraineté marocaine tant dans les territoires du Sahara occidental que de la Mauritanie).

Les officiels marocains insistent également sur le caractère central de la question du Sahara pour la stabilité et la pérennité du royaume, mettant en avant le fait que la population est unanime à refuser l'indépendance, un argument qui trouve une forte résonance à Paris ainsi qu'à Washington. Selon un diplomate marocain :

Ce n'est pas le roi qui dicte cette position ; elle est l'expression d'un sentiment populaire profond.

⁷ Littéralement, "commandeur des croyants".

⁸ Acte d'allégeance des sujets au roi qui se déroule sous une forme cérémonielle, aujourd'hui lors de la fête du trône. Les chefs coutumiers, entre autres, viennent baiser la main du roi en s'agenouillant, symbole de leur reconnaissance et de leur loyauté.

⁹ Entretiens de Crisis Group avec le colonel Mohamed Boughdadi, Rabat, 9 et 10 mars 1997. De tels documents sont également disponibles dans de nombreuses publications. Voir notamment Mohamed Boughdadi : *Le passé et le présent marocains du Sahara* (Casablanca, 1998) et *Le conflit saharien. Une nouvelle lecture* (Rabat, 2001). Mohamed Boughdadi a également gracieusement confié à Crisis Group des chapitres d'un nouvel ouvrage encore non publié.

¹⁰ Du singulier *chérif*, descendant du prophète Mohammed.

Aucun homme politique marocain ne peut se permettre de tergiverser sur cette question, qui est une véritable ligne rouge nationale. Aucun pouvoir ne survivrait à la remise en cause du consensus national. C'est véritablement une question de vie ou de mort.¹¹

Plus récemment, les Marocains mettent l'accent sur le risque que poserait la création d'un nouvel État indépendant dans une région potentiellement instable et qui serait menacée par le djihadisme islamique. Depuis les attentats du 11 septembre 2001 et l'attention tout particulière que porte Washington aux risques de l'islamisme *djihadiste*, Rabat insiste tout particulièrement sur cet aspect, soulignant que la région risque de devenir une zone facilement infiltrée par Al-Qaeda ou ses disciples.¹² Le Maroc affirme également (sans offrir de preuves) que les dirigeants du Polisario sont des aventuriers qui vivent du trafic, qu'ils se seraient pour certains convertis à l'idéologie islamiste radicale et qu'ils auraient des connexions avec certains réseaux jihadistes.¹³

En outre, selon Rabat, le conflit du Sahara ne découle en rien des sentiments nationalistes sahraouis. Au contraire : le Polisario (appelé parfois pour cette raison "algérisario") ne serait pas un acteur indépendant mais plutôt un instrument manipulé par Alger. Sans le soutien diplomatique, financier, territorial et militaire de l'Algérie, affirment-ils, il n'y aurait pas de "dossier saharien". L'Algérie se servirait du Polisario et du conflit pour affaiblir un potentiel rival maghrébin, repousser la discussion sur les frontières et s'offrir un accès vers l'océan Atlantique via un État sahraoui inféodé afin d'exploiter le potentiel minier de la Gara Djebilet.¹⁴ Dans ce même registre, les Marocains doutent ouvertement du nombre de réfugiés revendiqués par le Polisario, affirmant en outre que ces "otages" ne sont pas uniquement des Sahraouis mais aussi des Touaregs et des populations arabes (notamment d'origine malienne et mauritanienne) provenant de la région sahélienne qui

¹¹ Entretien de Crisis Group, Washington DC, mars 2007.

¹² Entretien de Crisis Group avec de hauts responsables marocains, Washington DC, janvier/mai 2007.

¹³ Pour vendre cette thèse la plus récente, l'État marocain s'appuie sur des travaux ou des conférences complaisantes de chercheurs occidentaux. Voir entre autres, Claude Moniquet, *Le Front Polisario : Partenaire crédible de négociation ou séquelle de la guerre froide et obstacle à une solution politique du Sahara occidental*, (Bruxelles, 2005) ainsi que les différentes conférences ou tribunes d'Aymeric Chauprade, géopoliticien français, professeur à La Sorbonne et au Collège interarmées de Défense.

¹⁴ La Gara Djebilet, un des plus gros gisements de fer au monde, est situé en Algérie à 130 kilomètres au sud-est de Tindouf, à 300 kilomètres de l'océan Atlantique et à 1600 kilomètres de la Méditerranée. Une exploitation avec une évacuation du minerai par la méditerranée serait bien moins rentable.

auraient fui leurs pays au moment de la grande sécheresse des années 1980. Parce qu'ils ne considèrent pas le Polisario comme un interlocuteur, les Marocains ont pendant longtemps affirmé ne vouloir discuter qu'avec les Algériens.

Le Maroc dénonce la "traîtrise de l'Algérie" au sujet du tracé frontalier entre les deux pays. Le 6 juillet 1961, un protocole est signé entre le roi Hassan II et Ferhat Abbas, président du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), créée par le Front de libération nationale (FLN) en septembre 1958. Cet accord prévoyait que "le problème territorial créé par une délimitation arbitraire imposée par la France devait être ultérieurement résolu par des négociations directes entre le Maroc et l'Algérie".¹⁵ Agissant par "sentimentalisme",¹⁶ les dirigeants marocains auraient décidés de discuter des questions frontalières avec l'Algérie indépendante plutôt qu'avec les colonisateurs français. Pourtant, selon les Marocains, l'Algérie indépendante reviendra sur cet accord, ce qui rendra les Marocains d'autant plus amères qu'ils ont le sentiment d'avoir aidé le FLN dans sa guerre de libération, en le laissant notamment se servir du territoire marocain comme base arrière. La possession algérienne d'une partie du territoire que Rabat considère comme "historiquement marocaine" et le fait que les tentatives de négociation des questions frontalières n'aient toujours pas abouti à un accord définitif restent une plaie ouverte pour de nombreux Marocains. La question du Sahara occidental ne peut se comprendre en dehors de la question des frontières, jusqu'à maintenant non-résolue, entre Maroc et Algérie.

C. LE DISCOURS DU POLISARIO

Pour le Polisario, le conflit du Sahara occidental est d'abord et avant tout une question d'auto-détermination. Il n'a de cesse de rappeler qu'il ne fait que demander l'application du droit international et en particulier le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; les Nations unies ont en effet affirmé à plusieurs reprises que la résolution 1514 (XV)¹⁷ s'appliquait à ce territoire.

¹⁵ Hassan Alaoui, "Droits historiques, territoires marocains spoliés et vérités au Sahara : aux origines du conflit maroco-algérien", *Le Matin*, Casablanca, 3 novembre 2006.

¹⁶ Ce terme a été de nombreuses fois utilisé par les Marocains, notamment par Hassan Alaoui, directeur délégué du quotidien de Casablanca *Le Matin*. Entretien de Crisis Group, Casablanca, 7 février 2007.

¹⁷ La résolution fut adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 14 décembre 1960. Elle consacre le principe de l'auto-détermination et de l'indépendance des peuples colonisés au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cette résolution sera déclarée applicable au cas du Sahara occidental par la résolution 2229 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1966. Dans son avis consultatif du 16 octobre 1975, la Cour

Le référendum est une manière reconnue pour régler les questions de décolonisation. Si les Sahraouis décident d'être marocains, nous respecterons évidemment cette décision, mais seul le référendum d'auto-détermination peut régler ce problème.¹⁸

Privilégiant cette voie de règlement, qui d'ailleurs a été convenue "conjointement avec le Maroc",¹⁹ le Polisario ne voit pas de raisons de changer, contrairement, ajoute-il, au Maroc, qui aurait compris qu'un référendum d'auto-détermination lui serait défavorable. Dans ce contexte, le discours marocain invoquant de soi-disant "droits historiques" cacherait en réalité un projet ultranationaliste. D'une part, la revendication marocaine devrait être resituée dans une thèse plus vaste, celle du "Grand Maroc",²⁰ prônée dès les années 1950 par l'Istiqlal²¹ et reprise à leur compte par Mohamed V et ses successeurs. Cette idéologie fait du royaume chérifien un État expansionniste qui a successivement revendiqué la Mauritanie, l'ouest algérien, Ceuta et Melilla, voire une partie du Mali en plus du Sahara occidental. Si tous les pays réclamaient des espaces qu'ils affirment avoir jadis contrôlés, nous nous dirigerions vers

internationale de justice affirme que : "La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations unies quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination...".

¹⁸ Entretien de Crisis Group avec Khalil Ahmed, responsable des droits de l'Homme auprès de la présidence de la RASD, Tifariti, 28 février 2007.

¹⁹ À partir de 1988, l'ONU propose un Plan de règlement qui envisage une transition comprenant un cessez-le-feu, le rapatriement des réfugiés, l'échange des prisonniers de guerre et l'organisation d'un référendum. Ce plan fut accepté par le Maroc et le Polisario en 1991. La MINURSO (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) a été créée par la résolution 690 de 1991, dont les deux fonctions principales sont de surveiller le cessez-le-feu et planifier et organiser un référendum d'autodétermination.

²⁰ Cette thèse affirme que le royaume a été démembré pendant la période coloniale : divisé entre Tanger (zone internationale), le Rif, Ifni et la province de Tarfaya (protectorat espagnol) ; entre le Rif, le sud de l'Anti-Atlas, y compris Tindouf et l'Ouest de l'Algérie (colonie française) ; le Rio de Oro (colonie espagnole) ; Saguiet el Hamra (occupation militaire espagnole) ; la Mauritanie et une partie du Mali (colonie française) ; Ceuta et Melilla (présides espagnoles). Le rôle du pouvoir marocain serait, selon ce point de vue, de réunifier le Maroc historique (Grand Maroc).

²¹ Le parti de l'Istiqlal fut créé en 1944. C'est un parti monarchiste nationaliste qui prônera l'indépendance du Maroc et luttera notamment pour le retour du sultan Mohamed Ben Youssef (le futur Mohamed V), exilé par les autorités françaises. Le parti se divisera en plusieurs entités en 1960. À partir de 1956, la thèse du Grand Maroc sera prônée par Allal Al-Fassi, dirigeant de l'Istiqlal. Il rendra publique la carte du Grand Maroc la même année.

la guerre de tous contre tous, c'est une vision vraiment très orientée de l'Histoire.²²

Pour le Polisario, l'idéologie nationaliste a été instrumentalisée par Rabat pour des raisons avant tout internes. Elle aurait servi à faire "une union sacrée autour du trône, notamment pour lutter contre les rivaux de pouvoir qu'ont pu être l'Istiqlal et l'armée" et a permis de maintenir un sentiment "de siège", "d'encerclement" et de "menace" contre la société marocaine. Tout cela créerait un climat propice au maintien d'un ordre répressif, permettant de faire l'amalgame entre critique forte et tentative de division de la nation et donc d'utiliser l'argument massue de la trahison. Le royaume se serait donc servi du Sahara occidental pour éviter toute remise en cause du système monarchique et inégalitaire, le néo-makhzen féodal.

Au-delà, la critique du Polisario met l'accent sur le caractère "contradictoire et instable" de la position marocaine qui accepte un jour ce qu'il rejette le lendemain et cherche avant tout à gagner du temps. Comme le dit un de ses porte-paroles :

Le Maroc a été l'un des promoteurs du référendum d'auto-détermination avant de revenir sur ses engagements et de contribuer à bloquer le processus de recensement électoral avant finalement de rejeter complètement cette solution comme voie de sortie du conflit.²³

D. LE DISCOURS ALGÉRIEN

À Alger, la question du Sahara est avant tout une question de principe. Tout comme le peuple algérien, le peuple sahraoui est une victime de la colonisation et doit jouir du droit à l'auto-détermination. "C'est une question de décolonisation qui doit être solutionnée. La thèse de

l'Empire chérifien avancée par le Maroc procède d'un nationalisme chauvin. Les arguments avancés par le Maroc, comme la Prière au nom du Sultan, etc. sont tout simplement anachroniques".²⁴ L'argument est renforcé par les références à la légalité et au droit international.²⁵ En conséquence, le dossier doit être réglé dans le cadre des Nations unies, d'autant plus que les acteurs se sont engagés à organiser un référendum d'auto-détermination. Smaïl Hamdani fait la remarque suivante :

En 1988, une délégation marocaine, composée notamment de Driss Basri, s'est rendue à Alger pour rencontrer les autorités algériennes. À l'issue de cette rencontre, un communiqué commun affirmait que le référendum était la solution pour trouver une issue, un référendum 'sans aucune contrainte'.²⁶

Que le Maroc n'ait cessé depuis de bloquer le processus en faisant valoir toutes sortes d'excuse ne peut justifier que l'on abandonne ce principe.²⁷ "Le Maroc s'est enfermé dans une position illégale au regard du droit international".²⁸ Selon les dires d'un officiel algérien :

²⁴ Entretien de Crisis Group avec Smaïl Hamdani, président de l'Association algérienne des affaires internationales, ancien diplomate et ancien chef du gouvernement, Alger, 25 février 2007.

²⁵ Tout comme le Polisario, l'Algérie fait référence à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations unies.

²⁶ Entretien de Crisis Group avec Smaïl Hamdani, Alger, 25 février 2007.

²⁷ Il faut d'ailleurs souligner que lorsque les deux parties se sont mises d'accord pour organiser le référendum, elles ne doutaient aucunement du résultat. Ainsi, Hassan II a-t-il affirmé dans son discours du trône le 3 mars 1998 : "Tout en nous appliquant avec persévérance à promouvoir ton développement et à élever ton rang parmi les nations, nous nous sommes également attaché, par les voies pacifiques, conformément à notre attachement à la légalité internationale, à sauvegarder l'unité de ta patrie et à parachever son intégrité, dont nous sommes historiquement et constitutionnellement le garant. C'est ce choix même qui nous a conduits à accepter l'organisation d'un référendum confirmatif dans nos provinces du Sud pour apurer une affaire que l'on a spécieusement suscitée pour entraver le parachèvement de notre intégrité territoriale. Aucun esprit doué d'entendement ne saurait avoir de doute quant à l'issue heureuse d'une consultation qui ne fera que reconfirmer l'allégeance historique qui lie les populations de ces provinces à notre Trône. Et nous pouvons assurer tous nos fidèles sujets, victimes d'un éloignement forcé, qu'ils pourront bientôt retrouver le réconfort auquel ils ont droit dans le giron affectueux de leur mère patrie". Voir www.maroc-hebdo.press.ma/MHinternet/Archives313/html_313/Le%20discours%20royal.html.

²⁸ Entretien de Crisis Group avec Ismaïl Debèche, professeur de sciences politiques et de relations internationales à la Faculté de sciences politiques et d'informations de l'Université d'Alger, Tindouf, 24 février 2007.

²² Entretien de Crisis Group avec Khalil Ahmed, responsable des droits de l'Homme auprès de la présidence de la RASD, Tifariti, 28 février 2007.

²³ Ibid. L'organisation du référendum ne tarde pas à butter sur le problème de la définition du corps électoral. Les Sahraouis voulaient que le recensement espagnol de 1974 serve de base à la définition de ce corps. Les Marocains tenteront au contraire d'élargir la base électorale pour y ajouter des personnes plus susceptibles de voter contre l'indépendance. En 1995, apparaissait notamment le problème dit des "tribus contestées". Il s'agissait de 25 fractions ou tribus du sud marocain ayant, selon le Maroc, des liens de parenté ou des implantations sur le territoire du Sahara occidental et qui n'avaient pas été recensées par les Espagnols en 1974. Depuis son rejet du Plan Baker en 2003, le Maroc propose une forte autonomie interne et rejette désormais le référendum d'auto-détermination comme mode de règlement du conflit. Voir le rapport de Crisis Group N°66, *Sahara occidental : sortir de l'impasse*, 11 juin 2007.

La question de l'auto-détermination est sacrée. L'Occident paierait cher en termes de crédibilité et de légitimité s'il la sacrifiait. Et puis, le peuple sahraoui ne l'accepterait jamais, quels que soient les pressions externes. La résistance reprendrait.²⁹

Alger a donc toujours insisté sur le fait qu'il n'y a que deux parties "concernées" par le conflit du Sahara Occidental, la République arabe sahraouie démocratique (RASD) et le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie ne faisant office que de parties "intéressées".³⁰ L'Algérie serait une partie intéressée parce que le conflit "se déroule à ses frontières, elle est donc vigilante. Elle entend œuvrer à un apaisement des tensions entre le Maroc et le Polisario car la présence de ce conflit latent lui nuit par l'existence d'une zone de risque et parce que cela gêne sa relation avec l'un de ces principaux voisins, le Maroc".³¹

Enfin, les Algériens aiment à souligner l'aspect contre-productif du lien que les Marocains tissent entre le dossier saharien et les autres dossiers régionaux, notamment celui de la construction maghrébine.

L'Union du Maghreb arabe (UMA) est bloquée par l'attitude marocaine. Lors du Traité de Marrakech de 1989, 36 conventions qui couvrent tous les aspects de l'activité maghrébine ont été rédigées de concert par les parties signataires. À l'heure actuelle, l'Algérie a ratifié 29 de ces 36 conventions et le Maroc cinq seulement. Le lien entre les deux dossiers est une erreur. Le Maroc va même à l'encontre de ses propres intérêts en bloquant l'UMA. Le litige entre la Grande-Bretagne et l'Espagne à propos de Gibraltar n'a pas empêché la construction européenne !³²

II. LE COÛT HUMAIN

A. ESTIMATIONS

Entre 1975 et le cessez-le-feu de 1991, les affrontements qui opposèrent le Polisario au Maroc ont causé un important déplacement de population ainsi que la partition de la population sahraouie en deux entités. Au cours des années 1980, en effet, le Maroc a construit une série de murs de défense dont l'un, le mur extérieur, appelé généralement le Berm et long de plus de 1500 kilomètres, coupe le Sahara occidental en deux. La première partie, qui représente environ 85 pour cent du territoire, est contrôlée par le Maroc, la seconde par le Polisario. Le Polisario évalue généralement à 50 000 personnes environ le nombre de Sahraouis ayant fui la zone contrôlée par le Maroc pour rejoindre celle sous contrôle du Polisario.³³ Aujourd'hui, l'essentiel de cette population est regroupée de fait en dehors du territoire de la RASD stricto sensu, puisque les camps de réfugiés se trouvent sur le territoire algérien, autour de la localité de Tindouf.

Selon les estimations du Polisario, la population des camps atteindrait quelques 155 000 personnes,³⁴ auxquelles il faut ajouter 10 000 personnes se trouvant à Tindouf. Cependant, le Maroc conteste fermement ces chiffres et le Haut Comité aux réfugiés (HCR) lui-même se plaint régulièrement de ne pas pouvoir mener de véritable recensement car le Polisario s'y oppose. On compterait également à peu près 30 000 Sahraouis en

²⁹ Entretien de Crisis Group avec un officiel Algérien, mars 2007.

³⁰ Entretien de Crisis Group avec Saïd Ayachi, ancien directeur du Croissant rouge algérien, actuel président du Comité national algérien de soutien au peuple sahraoui, Tifariti, 28 février 2007.

³¹ Ibid.

³² Entretien de Crisis Group avec Smaïl Hamdami, président de l'Association algérienne des affaires internationales, ancien diplomate et ancien chef du gouvernement, Alger, 25 février 2007. Ramtane Lamamra, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères parle à ce propos "d'approche 'totalitariste' du dossier du côté marocain, celle du tout ou rien"; entretien de Crisis Group, Alger, 3 Mars 2007.

³³ Le Maroc a toujours contesté les chiffres du Polisario dont elle met en cause la crédibilité. En effet, selon le Polisario, les réfugiés seraient actuellement 155 000, ce qui signifierait que leur nombre a été multiplié par trois en 30 ans alors même que les conditions de vie et les conditions sanitaires sont déplorables. Les institutions internationales n'ont jamais pu opérer de recensement et adoptent officiellement le chiffre fourni par le Polisario. Cela dit, depuis deux ans le Programme alimentaire mondial a décidé de cibler 90 000 personnes. Cf. section III. A ci-dessous.

³⁴ Voir Haut Comité aux réfugiés, 2002, *UNHCR population statistics*,

www.unhcr.org/statistics/STATISTICS/3f3769672.pdf. Le HCR reprend les chiffres que lui donne le Polisario, ne pouvant lui même effectuer le recensement. Les principaux camps sont ceux d'Assouert, de Smara, de Laâyoune et de Dakhla. D'autres localités accueillent également des réfugiés ; c'est le cas par exemple de Rabouni, où l'on trouve les services administratifs et de commandement de la RASD, ainsi que le camp du "27 février", où se trouve une école. Les camps ont en majorité des noms de localités du Sahara occidental. Les camps sont assez proches les uns des autres, sauf celui de Dakhla, qui se trouve à 170 kilomètres au sud-est de Tindouf, à proximité de la frontière mauritanienne.

Mauritanie,³⁵ 3500 à Cuba et entre 12 000 et 15 000 en Espagne.³⁶ Les autres communautés sont beaucoup plus réduites, à l'exception des étudiants sahraouis en Algérie.

On ne dispose pas de statistiques concernant les localités du Sahara occidental qui, à la distinction des camps, ne sont pas en territoire algérien (de manière non exhaustive : Agwanit, Amgala, Bir Lehlou, Dougaj, Mehaires, Tifariti, Mijek, Bir Tirrissit et Zoug).³⁷ Ces localités sont essentiellement habitées par les militaires du Polisario. Quelques populations y vivent, surtout des nomades, en fonction de la saison des pluies, et quelques commerçants sont également présents. Mais, au total, cette population civile ne représenterait que quelques centaines ou, au plus, quelques milliers d'individus.

B. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE DU POLISARIO³⁸

Les Sahraouis de la région de Tindouf ainsi que de la zone "libérée" ont tout d'abord dû subir une séparation forcée avec une partie de leur famille. De fait, il n'est pas une famille sahraouie qui ne compte de victime et qui n'ait dû se séparer pendant la guerre. Ce thème de la séparation est devenu l'une des composantes centrales de l'identité sahraouie, vécue à la fois comme déchirure et comme exil, la majorité des réfugiés sahraouis provenant de la partie contrôlée par le Maroc et vivant loin de leur terre natale depuis 30 ans. La séparation elle-même est d'ailleurs double car, parmi les familles de réfugiés, de nombreux maris vivent souvent loin de leurs familles, servant comme militaires dans les "territoires libérés".

La séparation fut quasiment totale jusqu'à la mise en place d'un programme de "visites familiales" qui, depuis mars 2004, a permis à plusieurs milliers de réfugiés des camps de retrouver des membres de leur famille habitants dans la partie du Sahara occidental

contrôlée par le Maroc.³⁹ En 2005, quelques 19 000 Sahraouis s'étaient inscrits à ce programme mais 1476 personnes seulement avaient pu en profiter.⁴⁰ Le programme est en effet limité par un manque de fonds. Ce programme a également vu l'installation de cabines téléphoniques dans les camps qui permettent de joindre le côté marocain.⁴¹ De plus, la Mauritanie est devenue depuis quelques années un endroit où les familles des "deux côtés peuvent se rencontrer."⁴² Ces minces progrès ont permis de réduire quelque peu les souffrances, mais l'essentiel demeure.

Cette séparation et cet exil sont d'autant plus difficiles à supporter qu'ils se conjuguent à une difficulté de déplacement, due au contrôle très strict imposé par le Polisario mais également et surtout à l'éloignement et à l'isolement de ces populations qui le plus souvent ne disposent que de très peu de moyens pécuniaires et matériels pour se déplacer. La zone des camps se trouve à une distance de plus de 2000 kilomètres d'Alger. La zone se trouve aussi à plus de 400 kilomètres de la première ville mauritanienne, Zouerate, mais il n'existe pas de route reliant les deux, tout comme il n'existe pas de route reliant entre elles les différentes localités de la "zone libérée". Ainsi, il faut huit heures en véhicule tout terrain pour aller de Tindouf à la localité de Tifariti, distante d'un peu plus de 260 kilomètres. Un progrès important mais modeste à la fois : depuis plusieurs années, des associations européennes, en majorité espagnoles, permettent à des milliers d'enfants de partir pendant l'été, fuyant ainsi la saison la plus chaude et le désespoir.

L'isolement contribue, au même titre que d'autres facteurs, à rendre les conditions de vie extrêmement difficiles. La *hamada*⁴³ de Tindouf est un plateau pierreux, l'un des endroits les plus hostiles du grand désert saharien. Dotée d'un climat aride, la région n'a pratiquement pas de végétation. Les températures atteignent fréquemment 40° et dépassent parfois 50° durant l'été. Ces conditions environnementales, conjuguées à la situation économique des réfugiés,

³⁵ Étant donné que l'on trouve au nord de la Mauritanie les mêmes tribus qu'au Sahara occidental (essentiellement Rguibat), il est délicat de distinguer les Sahraouis "authentiques" des personnes qui ont la double nationalité sahraouie et mauritanienne et des Mauritaniens qui se sentent sahraouis.

³⁶ Entretien de Crisis Group avec Julien Dedenis, chercheur français qui travaille sur le monde sahraoui, Tifariti, 26 février 2007. Voir aussi, Julien Dedenis : *La combinaison socio-spatiale sahraouie réfugiée. Espace de camps de réfugiés ou territoire de l'État sahraoui en exil ?* (Université de Nantes, 2004).

³⁷ Pour une description plus complète des localités, voir Julien Dedenis, "De Tifariti à Tifariti. Périple dans les 'territoires libérés', *Sahara Info* n° 138, mars 2007.

³⁸ L'appellation "Sahraouis des territoires sous contrôle du Polisario" regroupe deux espaces : la partie du Sahara occidental contrôlée par le Polisario (appelé "Sahara occidental" libéré par le Polisario) et la zone des camps qui, bien que située sur le territoire algérien, est contrôlée par le Polisario.

³⁹ Le HCR estimait à la fin 2006 qu'environ 2500 personnes avaient bénéficié de ce programme et que, avant la fin 2007, plus de 2600 autres réfugiés pourraient en profiter. Point de presse de l'UNHCR, 3 novembre 2006. www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/news/opendoc.htm?tbl=NEWS&id=454b229c2.

⁴⁰ Voir "Rapport du Département d'État américain sur la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental en 2006"; www.usembassy.ma/reports/HumanRightsMorocco2006French.doc.

⁴¹ Entre 2004 et 2005, ce programme a permis aux réfugiés de Tindouf de réaliser 56 000 appels téléphoniques; Point de presse du Haut Comité aux Réfugiés, op. cit.

⁴² Entretien de Crisis Group avec Julien Dedenis, Tifariti, 26 février 2007.

⁴³ Plateau rocheux dans les régions sahariennes.

contribuent au développement de nombreux problèmes de santé. La médecine périnatale souffre de graves carences, le taux de mortalité maternelle atteignant encore 8 pour cent.⁴⁴ Début 2005, le Croissant rouge sahraoui annonçait qu'en raison du retard et de la faiblesse de l'assistance humanitaire, 66 pour cent des femmes enceintes et 68 pour cent des enfants de moins de quinze ans souffraient d'anémie et que la sous-alimentation touchait presque 8 pour cent des enfants.⁴⁵ On observe également de nombreux problèmes chroniques liés au climat : hypertension artérielle, maladies pulmonaires et ophtalmiques, ainsi que quelques maladies liées spécifiquement à la saison froide, comme la grippe, l'angine ou la bronchite.⁴⁶

Les problèmes de sous-nutrition provoquent fréquemment des carences vitaminiques et sont responsables de la petite taille de nombreux individus. Les infrastructures sanitaires sont par ailleurs insuffisantes et mal équipées. Hormis l'hôpital central de Rabouni, les réfugiés disposent d'un hôpital à Dakhla,⁴⁷ le plus excentré des camps. En plus d'être mal équipées et mal dotées en médicaments, les infrastructures sanitaires doivent faire face à des coupures d'eau et le personnel est mal payé. Certains camps ont de l'eau, souvent de mauvaise qualité, d'autres doivent être ravitaillés par camion-citerne, ce qui implique un strict rationnement. Quant aux conditions d'hébergement, malgré des avances au cours des 30 années que dure ce conflit et la construction de maisons en briques de terre et, plus rarement, en béton, certains réfugiés sont toujours logés dans des tentes.⁴⁸

S'ajoute à tout cela la question des mines. Selon Pascal Bongard, directeur de programme à Geneva Call,⁴⁹ il y aurait entre cinq et dix millions de mines autour du mur de protection et entre deux et cinq millions de mines au total côté marocain et côté Polisario ainsi que sur les territoires algériens et mauritaniens.⁵⁰ Selon lui, alors que les plans des champs de mines à proximité des murs ont

vraisemblablement été consignés assez précisément du côté marocain, cela n'est pas le cas des mines qui ont été placées pendant les différentes phases de combat. D'une part, elles n'ont pas été reportées sur des plans, ou alors uniquement de manière très imprécise ; d'autre part, le sable, le vent et les pluies occasionnelles ont pu déplacer ces mines et d'autres munitions explosives.⁵¹

En dépit des risques que présentent ces mines, plusieurs milliers de Sahraouis nomades vivent des deux côtés du mur dans des zones affectées.⁵² On ne dispose pas de chiffres fiables sur les décès dus aux mines mais ils sont évalués par Landmine Monitor à plusieurs dizaines depuis le cessez-le-feu de 1991. Les camps de réfugiés compteraient plus de 350 victimes rescapées, plus ou moins lourdement handicapées.⁵³ La mission des Nations unies (MINURSO),⁵⁴ en collaboration avec l'ONG britannique Landmine Action, a commencé depuis avril 2006 un projet de cartographie des zones dangereuses. Les actions de déminages ainsi que le déstockage des mines du Polisario ont déjà permis la destruction de 3172 mines antipersonnel et 144 mines antichars en 2006 et de 3325 mines⁵⁵ le 27 février 2007, dans la localité de Tifariti. Le Front Polisario a ratifié l'Appel de Genève le 3 novembre 2005, s'engageant à ne plus acheter ni se servir de mines antipersonnel.⁵⁶ Au-delà des chiffres, le problème des mines et des engins non explosés reste un problème de taille pour les réfugiés, limitant à la fois les déplacements et toutes leurs activités.

Dernier dossier : celui présenté par plusieurs associations installées au Maroc ou dans la partie du Sahara occidental contrôlée par le Polisario qu'elles accusent d'avoir tué et emprisonné de nombreux Sahraouis. Lors d'une conférence de presse à Rabat le 11 février 2007, l'Association des portés disparus du Polisario a remis à l'assistance une liste de 294 noms de personnes disparues. Ces informations n'ont pas été vérifiées et n'ont pas été reprises par les ONG internationales des droits de l'Homme.

⁴⁴ Voir ec.europa.eu/echo/information/eye_witness/2002/2002_02_fr.htm; voir aussi entretien de Crisis Group avec M. Ayachi, ancien directeur du Croissant rouge algérien, actuel président du Comité national algérien de soutien au peuple sahraoui, Tifariti, 28 février 2007.

⁴⁵ Dépêche du Sahara Press Service, 5 février 2006, www.spsrasd.info/sps-050206.html.

⁴⁶ Voir *El Watan*, 13 février 2007.

⁴⁷ L'hôpital est financé par le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) et appuyé par l'ONG italienne "Terre des Hommes".

⁴⁸ Il convient aussi de noter les dégâts consécutifs aux inondations de février 2006 qui ont causé la destruction des logements de plus de 12 200 familles.

⁴⁹ Geneva Call est une organisation humanitaire internationale créée pour engager les acteurs armés non étatique à adhérer et à respecter les normes d'interdiction des mines anti-personnelles.

⁵⁰ Entretien de Crisis Group avec Pascal Bongard, Tifariti, 27 février 2007.

⁵¹ En anglais "unexploded ordnance" (UXOs). À la fin des années 1990, on avait répertorié 35 sortes de mines antipersonnel et 21 types de mines antichars, produites par douze pays différents. Rapport 2000 de Landmine Monitor : www.icbl.org/lm/2000/country/sahara/index.php3#bookmarks.

⁵² Ibid.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ La MINURSO est assistée techniquement dans ce travail par l'UN Mine Action Service (UNMAS), une agence des Nations Unies.

⁵⁵ Qui étaient constituées en grande partie par les stocks de mines du Polisario.

⁵⁶ L'interdiction ne concerne que ce type de mines et non pas les mines antichars. De plus, le Front Polisario, en signant l'Appel de Genève, s'est engagé non seulement à ne plus utiliser des mines antipersonnel mais à détruire ses stocks et à collaborer avec la lutte anti-mines (déminage, assistance aux victimes, etc.).

C. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE MAROCAIN

Si les Sahraouis vivant dans les territoires sous contrôle marocain connaissent une situation matérielle plus enviable, en raison notamment des importants investissements de l'État marocain dans cette région mais aussi parce qu'ils habitent la partie la plus riche du Sahara occidental, le coût humain du conflit n'en est pas moins significatif. Ils n'ont pas eu à subir l'exil mais ont dû affronter eux aussi la séparation des familles, les pertes et les déplacements. En raison des combats et de la construction du mur, nombreux sont ceux qui ont été obligés de bouger. De manière plus générale, cette population a vu son mode de vie bouleversé par une sédentarisation et une urbanisation accélérée depuis le début du conflit, processus promu par le Maroc pour des raisons de sécurité et de surveillance. Selon El Kanti Balla, un ancien "disparu" et militant du Polisario :

Il est en effet beaucoup plus facile de surveiller une population urbaine qu'une population rurale et nomade. Il faut se rendre compte que ces territoires subissent une occupation, avec tout ce que cela entraîne. C'est une zone militaire, les chefs de l'armée sont les véritables décideurs, en arrière-plan souvent, directement parfois, de ce qui se passe dans ces territoires.⁵⁷

Hormis les plus de 100 000 militaires marocains présents dans ces territoires,⁵⁸ s'y trouvent également de nombreuses autres forces de sécurité : les Groupes urbains de sécurité (GUS), les Compagnies mobiles d'intervention (CMI), les Groupes d'intervention rapide (GIR), les Forces auxiliaires (FA), les Renseignements généraux (RG), la Direction de sécurité du territoire (DST), la gendarmerie et la police judiciaire. Aucune estimation totale de ces forces de sécurité n'a pu nous être fournie.

Les témoignages de militants mais également des ONG étrangères⁵⁹ et des organisations internationales tirent tous la sonnette d'alarme sur des atteintes quasi-constantes aux droits humains. Fin 2006, par exemple, la presse

internationale a fait écho au rapport confidentiel du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH).⁶⁰ Ce rapport accuse les autorités marocaines d'avoir "utilisé la force de manière disproportionnée" pour étouffer des manifestations favorables à l'indépendance en mai 2005,⁶¹ débordements qui auraient fait des centaines de blessés. Les personnes arrêtées ne sont en outre pas sûres de bénéficier d'un procès équitable, la justice marocaine connaissant selon le rapport de "sérieuses déficiences"⁶² – non accès des avocats à leur clients ; pas d'enquête sur les accusations de torture ; pas de procès équitable – analyse confirmée par l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH).⁶³

Les atteintes aux droits de l'Homme les plus fréquentes concernent les entraves à la liberté d'association, de réunion, de manifestation ou d'appartenance à des organisations politiques indépendantistes⁶⁴ ainsi que l'usage disproportionnée de la force et le recours à la torture.⁶⁵ Selon plusieurs sources, ces procédés se seraient intensifiés après le déclenchement de l'*intifada* de 2005, nom donné aux nombreuses manifestations qui, depuis mai 2005, ont secoué les territoires contrôlés par le

⁶⁰ Voir *Le Monde*, 7 novembre 2006. Une copie de ce rapport a été remis à Crisis Group.

⁶¹ Ibid.

⁶² Ibid.

⁶³ "L'AMDH a indiqué que les procès des manifestants des troubles de mai 2005 étaient injustes parce que les chefs d'accusation n'avaient jamais été clairement expliqués, parce que les avocats s'étaient vus refuser l'accès à leurs clients et parce qu'aucune enquête n'avait été menée sur les accusations de tortures infligées par les autorités marocaines"; Rapport du Département d'État américain sur la situation des droits de l'Homme au Sahara occidental en 2006, op. cit. Voir également le "Rapport 2007" de Human Right Watch : "Dans les affaires à caractère politique, les tribunaux refusent régulièrement aux accusés un procès équitable, ignorant les demandes d'examen médicaux déposées par les accusés qui affirment avoir été torturés, refusant de citer à comparaître des témoins à décharge et condamnant des accusés uniquement sur la base d'aveux apparemment extorqués. En décembre 2005 par exemple, un tribunal d'El Ayoun a condamné sept défenseurs des droits humains sahraouis en lien avec les manifestations parfois violentes qui avaient éclaté sporadiquement dans la région depuis le mois de mai précédent. Les preuves rattachant ces sept personnes à des actes de violence étaient douteuses et dans certains cas semblaient fabriquées. Les autorités semblent avoir pris ces Sahraouis pour cible à cause de leur militantisme en faveur des droits humains et de leurs convictions ouvertement indépendantistes. Les sept prévenus ont reçu des peines de prison allant jusqu'à deux ans mais, en avril, tous avaient été libérés"; hrw.org/french/docs/2006/12/31/morocc15111.htm.

⁶⁴ Voir le rapport 2006 de Freedom House, www.freedomhouse.org/template.cfm?page=22&country=7106&year=2006.

⁶⁵ Voir le "Rapport 2006" d'Amnesty International, web.amnesty.org/report2006/mar-summary-fra. Signalons que le Maroc a adopté une loi contre la torture en février 2006.

⁵⁷ Entretien de Crisis Group avec El Kanti Balla, ancien "disparu", militant du Polisario, Paris, 19 février 2007. El Kanti Balla a été arrêté en 1987 dans la partie du Sahara occidental contrôlée par les Marocains et a ensuite passé plusieurs années (de juin 1987 à juillet 1991) dans l'une des "prisons secrètes" du Maroc. Il vit aujourd'hui en France.

⁵⁸ Voir "Armée. La grande bavarde", *Tel Quel* n° 226, Casablanca, www.telquel-online.com/226/maroc2_226.shtml.

⁵⁹ On trouvera de nombreux témoignages dans le communiqué de presse CPSD/315 des Nations unies intitulé "La quatrième commission entend des pétitionnaires sur le Sahara occidental", 7 octobre 2005. www.un.org/News/fr-press/docs/2005/CP/SD315.doc.htm.

Maroc.⁶⁶ Un intellectuel sahraoui partisan de l'indépendance affirme que depuis l'*intifada*, les forces de sécurité raflent régulièrement des habitants soupçonnés de sympathies indépendantistes et les passent à tabac avant d'aller les déposer aux sorties des villes.⁶⁷ On évoque également la détention de militants ou de simples manifestants dans des lieux parfois tenus secrets dans des conditions très difficiles.⁶⁸ El Kanti Balla, qui fut détenu au bagne de Kalaat M'Gouna, à 100 kilomètres de la ville de Ouarzazate,⁶⁹ affirme qu'environ 350 prisonniers sahraouis auraient été détenus à cet endroit durant sa captivité, dont certains sont morts, essentiellement en raison du manque de soins et des mauvais traitements. Un groupe onusien chargé d'enquêter sur les disparitions forcées concluait :

La majorité des 249 cas de disparition signalés au Groupe de travail se sont produits entre 1972 et 1980. La plupart concernaient des personnes d'origine sahraouie qui auraient disparu dans les territoires contrôlés par les forces marocaines parce qu'elles-mêmes ou des membres de leur famille étaient connus pour être, ou soupçonnés d'être, des partisans du Front Polisario. Il semble que les étudiants et les Sahraouis possédant un certain niveau d'éducation aient été plus particulièrement visés. Les personnes disparues auraient été séquestrées dans des centres de détention clandestins à Laâyoune, Kalaat M'Gouna, Agdz et Tazmamart notamment. On les aurait aussi cachées dans les cellules de certains commissariats ou de casernes et dans des résidences tenues secrètes des faubourgs de Rabat.⁷⁰

À cela s'ajoutent les limitations et entraves répétées auxquelles sont soumis les observateurs et journalistes étrangers cherchant à enquêter sur place⁷¹ ainsi que les

poursuites et arrestations abusives à l'encontre des militants des droits de l'Homme.⁷²

Enfin, comme pour les réfugiés de Tindouf, l'existence de mines présente un coût indéniable pour les populations, sahraouies ou non, qui vivent dans ces territoires. Selon Landmine Monitor, bien qu'ayant salué le principe du Mine Ban Treaty de 1997, le royaume ne l'a toujours pas ratifié, signalant qu'il n'a jamais ni produit ni vendu de mines et que sa seule condition pour ratifier le traité était de recouvrer son "intégrité territoriale".⁷³ Le rapport souligne également que le Maroc n'avait, en 2006, toujours pas fourni à la MINURSO les informations nécessaires pour commencer un véritable déminage.⁷⁴ L'organisation Swiss Foundation for Landmine Victim Aid a répertorié 38 victimes dont dix morts pour la seule année 2006 dans les provinces de Tan Tan et d'Assa Zag.⁷⁵

puis expulsé trois journalistes norvégiens en 2004, "Maroc - Rapport annuel 2005", Reporters Sans frontière, www.rsf.org/article.php3?id_article=13300.

⁷² Il s'agit notamment d'Aminatou Haïdar et Ali Salem Tamek. Voir le Rapport annuel 2006 pour le Maghreb, Fédération internationale des droits de l'Homme, pp. 40-42. www.fidh.org/IMG/pdf/fidh-imp_maghreb.pdf.

⁷³ La mission permanente du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève a déclaré à ce propos : "Le Maroc, qui a signé et ratifié tous les instruments internationaux en matière de désarmement, fait de son adhésion à la Convention d'Ottawa un objectif stratégique. Cependant, la réalisation de cet objectif est momentanément différée pour une seule et unique raison, en l'occurrence l'impératif de sécurité de ses provinces du Sud. Cet obstacle conjoncturel à l'adhésion du Royaume disparaîtra dès que le conflit artificiel qui lui est imposé sera définitivement réglé", www.mission-maroc.ch/fr/pages/112.html.

⁷⁴ "Il n'y a pas eu d'enquête au Maroc. Le Polisario a fourni les cartes et les données nécessaires en 1991 à la Minurso. Pas le Maroc". "Morocco Landmine Report 2006", www.icbl.org/lm/country/morocco/. Dans le rapport remis à l'ONU en application de l'Article 7 de la Convention d'Ottawa, à titre volontaire (car le Maroc n'a pas ratifié la Convention), à la question de la localisation des mines, le Maroc répond : "Dans le cadre du dispositif des murs de défense : Les Forces armées royales sont disposées à éliminer les mines disséminées autour des murs de défense aussitôt que le conflit artificiel imposé au Maroc est définitivement réglé". Ce rapport nous a été fourni par Pascal Bongard, de Geneva Call.

⁷⁵ Ibid. Voir aussi, "Le Maroc 'découvre' ses victimes de mines", in *Bulletin de la campagne suisse contre les mines antipersonnelles*, www.stopmines.ch/pdf/pdf51.pdf et "The largest prison in the world: landmines, walls, UXOs and the UN's role in the Western Sahara", Colaboraciones n° 1641, Grupo des Estudios Estrategicos, 17 avril 2007, www.gees.org/articulo/3867/.

⁶⁶ Voir par exemple Gaël Lombart et Julie Pichot, "Peur et silence à El-Ayoune", *Le Monde Diplomatique*, janvier 2006.

⁶⁷ Entretien de Crisis Group avec Ali Omar Yara, co-directeur de la revue *Ouest Saharien*, Paris, 4 février 2005.

⁶⁸ Entretien de Crisis Group avec El Kanti Balla, Paris, 19 février 2007.

⁶⁹ Ville touristique du sud-est marocain qui se trouve entre les montagnes de l'Atlas et de l'Anti-Atlas.

⁷⁰ Rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, ONU, Conseil économique et social, 60ème session de la Commission des droits de l'Homme, Genève, 16 mars/26 avril 2004 ; [www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/bdaddc96a7c76632c1256e6000460b9b/\\$FILE/G0410397.pdf](http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/bdaddc96a7c76632c1256e6000460b9b/$FILE/G0410397.pdf). Voir également *The "Disappeared" in Morocco*, Amnesty International, MDE 29/01/93 ; web.amnesty.org/library/index/ENGMDE290011993.

⁷¹ Par exemple, les autorités marocaines ont annulé la visite d'une délégation ad hoc du Parlement européen qui devait venir au Sahara occidental le 5 octobre 2006, *Le Journal Hebdomadaire*, 19 octobre 2006. Elles ont aussi interpellé

D. LE COÛT HUMAIN POUR LES MAROCAINS

Les militaires sont les premières victimes marocaines du conflit. Outre les victimes des mines, ce sont en tout premier lieu les prisonniers militaires détenus par le Polisario qui symbolisent le coût humain pour le peuple marocain. L'organisation sahraouie a fait des centaines de prisonniers militaires (2400 selon Human Right Watch),⁷⁶ dont certains ont été détenus plus de vingt ans, torturés, maltraités et contraints au travail forcé. En 2003, une mission entreprise par une ONG française, la Fondation France Libertés, les désignait comme "les plus vieux prisonniers de guerre du monde" et décrivait des conditions terribles de tortures, travail forcé, insultes et, plus généralement, des violations des accords de Genève.⁷⁷ Elle donnait également la listes de 120 prisonniers de guerre civils et militaires marocains décédés ou présumés décédés pendant leur captivité. Les derniers prisonniers de guerre marocains ont été libérés par le Polisario en 2005.⁷⁸

Ali Najab, emprisonné pendant 25 ans par le Polisario (de 1978 à 2003) et aujourd'hui président de l'Association marocaine des ex-prisonniers de guerre de l'intégrité territoriale, a évoqué ses conditions de détention. Peu après sa capture, il aurait été amené puis interrogé au quartier général de l'armée algérienne à Tindouf. Il affirme ensuite avoir été remis au Polisario puis torturé a de multiples reprises et contraint de travailler, comme les autres prisonniers, la plupart du temps sept jours par semaine.⁷⁹ Dans une déclaration devant la quatrième commission des Nations unies, à New York, le 10 octobre 2005, Ali Najab a en outre affirmé qu'une partie des prisonniers militaires marocains (460 au total) avaient été

détenus au nord de l'Algérie, en particulier à Blida, Boughar et Boufarik.⁸⁰ En outre, il a déclaré à Crisis Group :

Le sort des prisonniers de guerre marocains a été doublement pathétique car de nombreuses familles ont été sans nouvelles pendant des années et croyaient qu'ils étaient morts. Des maris ont retrouvé leur femme remariée, d'autres leurs parents décédés et l'héritage déjà réparti, beaucoup ont souffert de problèmes psychologiques.⁸¹

Se pose aussi la question des mines, dont les victimes ne sont évidemment pas toutes sahraouies. Les chiffres cités ci-dessus concernent les populations vivant dans les territoires occupés par le Maroc, dont une partie est marocaine.⁸² De plus, les militaires marocains sont comptabilisés à part. Pour leur part, les autorités marocaines affirment avoir enregistré 51 victimes de mines et d'engins non explosés (dont sept sont décédées) dans les territoires du Sahara occidental entre mars 2000 et mars 2001.⁸³ Les chiffres plus récents ne sont apparemment pas disponibles.

⁷⁶ Voir "Western Sahara. Keeping it Secret. The United Nations operation in the Western Sahara", Human Rights Watch, vol. 7, 1995, www.hrw.org/reports/1995/Wsahara.htm.

⁷⁷ Voir "Les conditions de détention des prisonniers de guerre marocains détenus à Tindouf (Algérie)", juillet 2003, Paris, 53 p. www.mission-maroc.ch/pdf/Sahara/RapportPOWFRanLibertes.pdf.

⁷⁸ "Dans un communiqué, le Front Polisario dit avoir pris cette décision notamment à la suite de 'sollicitations' et 'pour mettre au défi le Maroc de libérer les prisonniers de guerre sahraouis (plus de 150 combattants) dont il nie jusqu'à présent l'existence, et faire la lumière sur le sort de plus de 500 Sahraouis qu'il a fait disparaître depuis le début du conflit'", "Le Polisario libère ses derniers prisonniers de guerre marocains", Associated Press, 19 août 2005. Les autorités marocaines ont confirmé qu'il s'agissait des derniers prisonniers. Voir "Le Maroc se réjouit de la libération des 404 derniers détenus depuis plusieurs décennies en Algérie", in *MAP*, Rabat, 18 août 2005. www.map.co.ma/mapfr/retour/retour.htm.

⁷⁹ Entretien de Crisis Group avec Ali Najab, Rabat, 14 février 2007.

⁸⁰ "Témoignage de Ali Najab ex-prisonnier de guerre marocain à la 4^{ème} Commission des Nations unies à New York sur les traitements inhumains que le Polisario a fait subir aux prisonniers de guerre marocains à Tindouf et en Algérie", document fourni à Crisis Group par Ali Najab.

⁸¹ Entretien de Crisis Group avec Ali Najab, Rabat, 14 Février 2007.

⁸² Il est très difficile d'évaluer le nombre d'habitants du Sahara occidental contrôlé par le Maroc car ce que le royaume appelle les "provinces du sud" ne le recoupe pas exactement. La province Oued Eddahab-Lagouira (totalement comprise dans le Sahara occidental) comptait 99 196 habitants selon le recensement de 2004. La province Laâyoune -Boujdour - Sakia el Hamra (qui est presque entièrement comprise dans le Sahara occidental si l'on excepte la zone de Tarfaya) comptait 255 615 habitants en 2004. Enfin, la province de Guelmin - Smara n'a, elle, qu'une faible partie de son territoire et surtout de ses 462 276 habitants sur le sol du Sahara occidental (essentiellement Jdiriya et Smara). Au total, les populations présentes en 2004 sur la partie du territoire du Sahara occidental contrôlée par le Maroc dépassent probablement les 360 000 habitants, sans que l'on puisse distinguer Sahraouis et non Sahraouis. L'arrivée de populations du nord est un phénomène démographique important. Ainsi, la province Oued Eddahab-Lagouira n'a logiquement pas pu passer de 36 723 habitants en 1994 à plus de 99 000 en 2004 (soit un taux de croissance annuelle de 10 pour cent) par le biais d'un simple accroissement naturel.

⁸³ "Landmine Monitor Report 2004", op. cit. p. 1,072.

III. LE COÛT ÉCONOMIQUE

A. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE DU POLISARIO

Le coût économique du conflit est sans doute le plus délicat à évaluer en raison de l'absence de données fiables. Au plus peut-on évoquer quelques pistes de réflexion.

La présence des mines, évoquée plus haut, a très certainement eu un impact économique. Selon un chercheur :

De nombreuses portions du territoire contrôlé par le Polisario sont délaissées parce que l'on a connaissance – ou l'on soupçonne – la présence de mines ou d'engins non explosés. Ceci a une conséquence économique dans la mesure où l'élevage, qui est l'une des bases de l'économie traditionnelle sahraouie, est évidemment interdit dans ces zones d'ailleurs soigneusement évitées par les populations. Lorsque par malheur une personne ou un véhicule explose sur une mine, c'est toute une zone qui est donc condamnée, de même que les pâturages et les puits qu'elle abrite.⁸⁴

De plus, les réfugiés sahraouis dépendent avant tout de l'aide internationale, laquelle, comme le souligne la "Proposition de résolution sur l'aide humanitaire aux réfugiés du Sahara occidental",⁸⁵ aurait diminué et serait devenue très irrégulière.⁸⁶ Le constat est d'ailleurs partagé par certaines agences comme le Programme alimentaire mondial (PAM), qui souligne que la population souffre régulièrement de graves pénuries alimentaires.⁸⁷ Le problème, récurrent depuis le début des années 1990, s'est

⁸⁴ Entretien de Crisis Group avec Pascal Bongard, 27 février 2007.

⁸⁵ Déposée par le groupe Vert/Ale en janvier 2005 au Parlement européen de Strasbourg cette proposition a été adoptée le 14 avril 2005.

⁸⁶ Bien que l'économie des camps repose toujours essentiellement sur l'aide internationale, "les camps ont vu arriver des devises après 1991, notamment des revenus issus des Sahraouis qui ont migré en Europe (essentiellement en Espagne) ou en Mauritanie. À partir des années 1990, on a vu aussi le versement de pensions aux quelques retraités de l'administration coloniale espagnole. Globalement, des commerces ont commencé à fleurir dans les camps au milieu des années 1990. Certains sont désormais artisans et quelques rares personnes un peu plus aisées ont pu constituer des troupeaux de chameaux." Entretien de Crisis Group avec Julien Dedenis, Tifariti, 26 février 2007.

⁸⁷ Programme alimentaire mondial, avril 2007, documents. wfp.org/stellent/groups/public/documents/op_reports/wfp110572.pdf.

posé avec d'autant plus d'acuité en 2005 lorsque le PAM et le HCR ont décrété que le volume de population qui recevrait cette aide serait désormais limité à 90 000 personnes au lieu de 155 000 précédemment (158 000 personnes en 2004). Cette baisse de plus de 40 pour cent de la population assistée a attiré de nombreux commentaires souvent contradictoires et qui reflètent les vues divergentes du conflit.

Le Maroc a vu dans cette réduction de la population ciblée la confirmation par les grandes agences onusiennes que le nombre de Sahraouis était surestimé et qu'une partie de l'aide était détournée à la fois par l'armée algérienne et par les dirigeants du Polisario, en particulier pour financer le budget de la RASD. Cette aide, accordée essentiellement sous la forme de denrées alimentaires,⁸⁸ de médicaments et de biens d'équipement, serait "régulièrement vendue par le biais de filières dans le sud algérien (Tindouf, Bechar, Laabadla, Oum Laassal, Adrar) et dans le nord mauritanien (Bir Mogrein, Aïn Ben tili, Lehfira, Zouerat, Nouadhibou, Choum et Atar), et même à Nouakchott".⁸⁹

Pour leur part, le Polisario et l'Algérie s'insurgent contre cette interprétation :

La situation actuelle est lamentable, les stocks de sécurité sur les produits de base sont épuisés. Les agences de l'ONU disent qu'il n'y a plus de donateurs. C'est généralement l'Algérie et la division ECHO de la Commission européenne qui permettent de boucler les budgets. L'histoire des détournements n'est pas prouvée : une expertise du Programme alimentaire mondial a montré qu'il y avait deux pour cent de déperdition. Les camps sahraouis sont les mieux organisés du monde, il y a une rotation des responsables. Est-ce que les campagnes répétées des autorités marocaines sur le détournement sont responsables de cette situation de désintéressement de la part de la communauté internationale ? C'est une question que je me pose.⁹⁰

Ni le PAM ni le HCR n'ont réellement fourni de raison pour leur révision à la baisse. Plutôt que "population cible", ils évoquent désormais les "populations plus vulnérables" sans jamais clairement expliquer la différence avec les chiffres avancés par le Polisario et l'Algérie, qu'ils reprennent pourtant fréquemment dans leurs propres documents officiels. Par le passé, différentes agences onusiennes s'étaient plaintes de ne pouvoir recenser les réfugiés. En Mauritanie, notamment

⁸⁸ Entre septembre 2002 et août 2004, le PAM a livré l'équivalent de 30 millions de dollars en nourriture (soit 66 000 tonnes).

⁸⁹ Voir *L'Opinion*, Rabat, 19 mars 2004.

⁹⁰ Entretien de Crisis Group avec M. Ayachi, Tifariti, 28 février 2007.

dans la ville de Zouerate, des témoignages recueillis en 2002 attestent par ailleurs de la présence de produits provenant de l'aide internationale et destinée en principe aux Sahraouis, suggérant la possibilité de détournement de cette aide.⁹¹ Cependant, aux dires d'un chercheur français :

Il faut se méfier des mots. Il est vrai que certains produits provenant de l'aide internationale sont revendus, notamment en Algérie ou en Mauritanie. Mais c'est, d'une part, assez marginal et, d'autre part, si ces produits sont vendus pour en racheter d'autres, notamment pour diversifier l'alimentation, on ne peut pas considérer cela comme un détournement ou un trafic.⁹²

B. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE MAROCAIN

Ici encore, le coût économique exact est très difficile à évaluer puisqu'il faudrait comparer la situation actuelle à celle qui existerait sans la présence marocaine. Néanmoins, deux constats s'imposent. D'une part, comme leurs frères et sœurs de l'autre côté du mur, les Sahraouis (population majoritairement nomade pratiquant le pastoralisme et le commerce) ont été sédentarisés de force en raison des combats, de l'existence de zones minées, de la construction de murs de défense, mais également d'une politique marocaine qui a favorisé la sédentarisation et l'urbanisation. Le mode de vie et l'économie traditionnels ont donc été fondamentalement modifiés. Ceci est vrai pour le pastoralisme, devenu extrêmement minoritaire, ainsi que pour le commerce, en raison des difficultés de circulation dues à la présence du mur à l'Est et d'une frontière avec la Mauritanie qui, entre 1979 à 2002, a été fermée.

D'autre part, les militants indépendantistes dénoncent régulièrement l'exploitation des richesses halieutiques et minières du Sahara occidental par les Marocains comme une violation du droit international. On compte parmi les principales ressources de ce territoire le phosphate (exploité dans la mine de Boucraâ) et les eaux très poissonneuses du littoral sahraoui. La mine de Boucraâ est en effet l'une des plus importantes zones de production de phosphate exploitée par le Maroc après Khouribga et Gantour. Selon l'Office chérifien des phosphates, la capacité de production annuelle serait de 2,4 millions de tonnes et les réserves de 1,13 milliards de m³.⁹³ Le minerai extrait est transporté jusqu'à Laâyoune sur un tapis roulant long d'une centaine de kilomètres.

Les pêcheries du Sahara occidental représentent une part importante du secteur de pêche dans le royaume. La pêche côtière artisanale au Sahara occidental compte aujourd'hui 3400 embarcations et, grâce à elle, quelques 700 000 tonnes ont pu être débarquées en 2005, pour une valeur de deux milliards de dirhams (environ USD 242 millions), soit quatre fois plus que dix ans auparavant.⁹⁴ L'essentiel des entrepreneurs viennent du nord du pays. Des militaires marocains ont fait fortune en obtenant des licences de pêches.⁹⁵ Les indépendantistes dénoncent par ailleurs l'accord de pêche signé en 2005 entre le Maroc et l'Union européenne comme illégal dans la mesure où la souveraineté du royaume sur cette partie du littoral n'est pas internationalement reconnue.⁹⁶

C. LE MAROC

L'idée même de "coût économique" est vivement contestée par les autorités marocaines, qui considèrent que tout argent dépensé dans la région constitue un investissement. Ceci dit, le montant des dépenses sécuritaires, naturellement liées au conflit, est extrêmement élevé, même s'il est difficilement quantifiable. Ces dépenses concernent en particulier la construction d'un mur de défense d'un peu plus de 2500 kilomètres équipé

⁹⁴ Voir "Mer d'abondance", *Jeune Afrique* n° 2389, Paris, 22 octobre 2006.

⁹⁵ Voir "Armée. La grande bavarde", *Tel Quel* n° 226, Casablanca, www.telquel-online.com/226/maroc2_226.shtml.

⁹⁶ L'accord "autorise 119 navires européens, français, espagnols et portugais pour la plupart, à venir pêcher dans les eaux marocaines. Il prévoit également un quota annuel de 60 000 tonnes pour la pêche pélagique industrielle, principalement des flottes d'Europe du Nord. La contribution financière de l'UE pour ses captures a été établie à €36,1 millions par an... Plusieurs députés européens se sont en effet inquiétés de l'inclusion des eaux territoriales du Sahara occidental dans l'accord de pêche. Ils craignaient qu'en signant un accord avec le Maroc donnant aux flottes de pêche de l'UE un accès aux eaux situées au large de la côte du Sahara occidental, celle-ci ne se mette en infraction avec ses engagements envers les Nations unies. Plusieurs amendements ont ainsi été soumis afin d'interdire la pêche dans certaines zones mais ils ont été rejetés", "Parlement Européen : Feu vert à l'accord UE-Maroc. Pêche", 16 mai 2006. Pour Afifa Karmous, de la Fondation France Libertés, "le territoire d'une colonie ou d'un autre territoire non autonome possède en vertu de la Charte [des Nations unies] un statut séparé et distinct de celui du territoire qui l'administre. Ce statut séparé et distinct existe aussi longtemps que le peuple de la colonie ou du territoire non autonome n'exerce pas son droit à disposer de lui-même conformément à la Charte et plus particulièrement à ses buts et principes". Afifa Karmous, Fondation France Libertés, "Conférence internationale sur les droits et obligations relatifs à la protection des ressources naturelles du Sahara Occidental", Bruxelles, 24 mai 2002. Le même principe s'applique aux permis d'exploration pétrolière que le Maroc a alloués à des compagnies internationales.

⁹¹ Entretien de Crisis Group avec un journaliste mauritanien, Zouerate, septembre 2002.

⁹² Entretien de Crisis Group, Paris, 15 mars 2007.

⁹³ Voir www.ocpgroup.ma/jsp/metiers/boucraa.jsp.

de radars et autres appareils de surveillance électronique perfectionné nécessitant la présence de 130 000 soldats chargés de sa surveillance.⁹⁷ Étant donné que les Forces armées royales du Maroc comptent environ 250 000 hommes,⁹⁸ on peut estimer qu'environ la moitié du budget militaire du royaume est consacrée au Sahara occidental.⁹⁹ Selon des témoignages recueillis au Maroc, plusieurs dizaines de milliers de personnes supplémentaires liées plus ou moins directement au maintien de l'ordre et à la sécurité doivent également être comptabilisées. Un journaliste marocain affirme qu'il faut relativiser ces coûts car :

Le Maroc reçoit beaucoup d'aide des pays du Golfe, motivés par une 'solidarité dynastique'. Par exemple, le récent achat d'armes à l'Espagne et le probable achat d'avions à la France seraient en partie couverts par une aide saoudienne.¹⁰⁰

L'État marocain a par ailleurs réalisé depuis 30 ans plus de 2,4 milliards de dollars d'investissement dans les structures de base, dont "deux aéroports (Laâyoune et Dakhla), trois aérodromes (Guelmim, Tan Tan et Essemara), quatre ports maritimes (Tan Tan, Tarfaya, El-Marsa-Laâyoune, Dakhla), 10 000 kilomètres de routes dont 35 pour cent revêtues, et un taux de raccordement à l'électricité et l'eau potable voisin de 82 pour cent".¹⁰¹ Plus généralement, les projets d'investissement dans la région pour la période 2004/2008 représentent un volume total d'investissement de 870 millions de dollars.¹⁰² La

question est donc celle d'un manque à gagner pour le Maroc tant il semblerait inévitable que de telles dépenses aient été faites au détriment du développement d'autres régions et d'autres populations, dont beaucoup souffrent de pauvreté, et d'absence d'investissement de la part de l'État.

Le coût économique est alourdi par les nombreuses primes accordées aux fonctionnaires marocains nommé au Sahara occidental, qui bénéficient d'une majoration de salaire de 25 à 75 pour cent et bénéficient en outre d'un accès à des produits de base (alimentaires et autres) subventionnés, avantages justifié par l'éloignement et des conditions de vie plus difficiles.¹⁰³ De plus, les gens du Nord qui viennent s'installer au Sahara profitent de nombreuses exonérations fiscales.¹⁰⁴ Enfin, "il faut ajouter les rentes à vie de certains notables Sahraouis, notamment les ralliés les plus importants".¹⁰⁵

Au total, depuis plus de 30 ans, plusieurs points du PIB annuel marocain ont été absorbés par ce dossier. Pour Fouad Abdelmoumni, "le coût de ce dossier, c'est tout simplement le non-développement du Maroc".¹⁰⁶

⁹⁷ Les estimations sur la présence militaire marocaine au Sahara occidental oscillent entre 130 000 et 160 000 hommes, *Tel Quel*, n° 226, op. cit.

⁹⁸ Ibid.

⁹⁹ Le budget militaire du Maroc s'élevait à 1,7 milliard de dollars en 2004. Voir "L'Année Stratégique 2004", Institut de relations internationales et stratégiques, 2004.

¹⁰⁰ Entretien de Crisis Group avec un journaliste marocain, Rabat, 7 février 2007.

¹⁰¹ Ces chiffres proviennent d'un document interne de la Fondation Andromède (bureau d'étude d'intelligence économique marocain) qui nous a été fourni par son président Moulay Abdelmalek Alaoui, président du Comité national marocain du Forum francophone des affaires; entretien de Crisis Group, Rabat, 8 février 2007

¹⁰² Le Maroc a créé en 2002 l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des Provinces du sud du royaume, qui intervient dans les provinces de Oued Eddahab-Lagouira, de Laâyoune - Boujdour - Sakia el Hamra, et de Guelmin - Smara (cette dernière n'ayant qu'une petite partie de son territoire sur le territoire du Sahara occidental); voir www.lagencedusud.gov.ma/index.php. Cette agence dispose de crédits importants pour "remettre à niveau" les trois provinces méridionales en matière d'équipements. Selon Ahmed Hajji, directeur général de l'Agence, le travail sur le développement humain sera l'une des prochaines priorités. Entretien de Crisis Group, Rabat, 13 février 2007. "La construction prochaine de

140 000 nouveaux logements sera la première étape d'une remise à niveau en ce qui concerne le développement humain", *ibid.*

¹⁰³ Voir Khadija Mohsen Finan, op. cit. p. 93.

¹⁰⁴ Entretien de Crisis Group avec Ahmed Hajji, Rabat, 13 février 2007.

¹⁰⁵ Entretien de Crisis Group avec Fouad Abdelmoumni, membre de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), Rabat, 13 février 2007. Ces sommes sont régulièrement versées pour remercier les ralliés les plus influents.

¹⁰⁶ Ibid.

IV. LE COÛT POLITIQUE

A. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE DU POLISARIO

Depuis le début du conflit, les structures de commandement du Polisario, et partant, celles de la RASD, sont restées figées. Mohamed Abdelaziz est à la fois le chef du Polisario et le président de la RASD depuis 1976 et une partie non-négligeable de la direction du Polisario est encore composée des leaders "historiques", laissant peu de place à l'émergence d'une nouvelle élite politique. Cette situation, qui est due en partie au non règlement du conflit et aux réalités d'un pouvoir exercé en exil, a favorisé ce que nombre de Sahraouis dénoncent comme une concentration des pouvoirs entre quelques mains, une opacité et un immobilisme politiques, lesquels sont jugés responsables de la défection d'une partie des cadres du Polisario et de la RASD.

Le 31 octobre 2006, Baba Sayed, frère d'El Ouali Ould Mustapha Sayed, premier secrétaire général du Polisario, émettait de sérieuses critiques à l'égard des dirigeants actuels :¹⁰⁷

Tous ces cadres sahraouis, et des centaines d'anonymes et de sans grades, ont rejoint le Maroc parce qu'ils ne pouvaient plus supporter une situation de pourrissement, de blocage, d'injustice, de statu quo... Les mauvaises langues disent même que cette hémorragie, qui se fait non seulement vers le Maroc mais aussi vers d'autres destinations, arrange les dirigeants du Polisario et que, d'une certaine façon, ces derniers l'encouragent. Puisque la direction du Polisario ne tient pas à remettre en cause ses pratiques, à revoir ses orientations et ses politiques et à satisfaire la totalité (ou une grande partie) des revendications émises par des contestataires, il est vrai de plus en plus nombreux et exigeants, elle a définitivement opté pour la politique du pire.¹⁰⁸

Les critiques portent également sur l'intégrité morale des dirigeants, qui profiteraient de leur situation politique pour s'enrichir frauduleusement et/ou pour favoriser leurs proches. La concentration des pouvoirs est également parfois critiquée pour sa dimension tribale. On parle en

particulier de la prééminence des Rguibat, ou plutôt de certaines fractions des Rguibat,¹⁰⁹ qui entretiennent un clientélisme, notamment à travers une redistribution inégale des aides internationales.¹¹⁰ Récemment, un rapport du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme indiquait que les responsables sahraouis refusaient à certains réfugiés le droit de rendre visite à leurs familles de l'autre côté du mur ;¹¹¹ en 2003, Amnesty International faisait un constat similaire.¹¹² Il semble donc que la liberté de déplacement serait fonction du degré d'allégeance.

La contestation interne a pris une tournure plus politique et plus structurée avec la création en 2004 du Front Polisario Khat al-Shahid.¹¹³ Sous le slogan "Un seul héros, c'est le peuple, un seul leader, c'est le martyr", cette organisation encore mal connue a été formée par des Sahraouis de la diaspora européenne mais aussi des camps de Tindouf et de la partie du Sahara occidental contrôlée par le Maroc. Dans un texte intitulé "Appel à tous les nationalistes sahraoui(e)s", le Khat al-Shahid dénonce les dérives autocratiques et clientélistes du Polisario :

Point n° 9 : La pièce de théâtre des Congrès Populaires est devenue un jeu découvert, son but

¹⁰⁹ La confédération des Rguibat (l'entité tribale la plus importante démographiquement chez les Sahraouis) se subdivise en deux entités, les Rguibat Sahel et les Rguibat Charq, qui elles-mêmes se subdivisent en différentes fractions (Oulad Moussa, Souaad, T'Halat, Oulad Cheikh pour les Rguibat Sahel / Loubeïhat, Sallam, Foqra pour les Rguibat Charq). La suprématie des Rguibat dans les instances du Polisario et de la RASD est indéniable. Voir Sophie Caratini, *Les Rguibats 1510-1934* (Paris, 1989).

¹¹⁰ Voir p.ex. Olivier Pierre Louveaux, "Le Sahara occidental aujourd'hui", 20 novembre 2003, www.medeainstitute.org. L'article est une charge brutale à l'encontre du Polisario avec des analyses souvent peu nuancées. Néanmoins, c'est l'un des rares témoignages de terrain concernant cette facette du Polisario. Certaines sources venant directement des camps dénoncent également ces pratiques. Voir www.fpeluali.org/communique_fr300107.html.

¹¹¹ *Le Monde*, Paris, 7 novembre 2006.

¹¹² "Dans les camps de Tindouf dans le sud-ouest algérien, plus de 100 000 réfugiés sahraouis dépendent de l'aide humanitaire pour survivre. Ce groupe de réfugiés ne jouit pas de liberté de mouvement en Algérie et Amnesty International continue d'être préoccupée par les abus de droits de l'Homme dans les camps, tout particulièrement ceux concernant la liberté d'expression et d'association, et par l'impunité accordée aux responsables de graves abus ces dernières années" ; "Algeria: Asylum-seekers fleeing a continuing human rights crisis. A briefing on the situation of asylum-seekers originating from Algeria", Amnesty International, web.amnesty.org/library/index/engmde280072003.

¹¹³ On retrouve parfois cette organisation sous le nom de Jat Achahid ou Ligne du Martyr.

¹⁰⁷ El Ouali, premier secrétaire général du Polisario, est mort au combat le 9 juin 1976 en Mauritanie, à 28 ans. Figure charismatique, il est resté le symbole de la lutte sahraouie. La date anniversaire de sa mort est toujours célébrée sous le nom de "journée des Martyrs".

¹⁰⁸ "Arrêtons l'hémorragie", www.arso.org/opinions/BabaSayed38.htm. L'ARSO est l'Association de Soutien à un Référendum Libre et Régulier au Sahara Occidental.

[celui du Polisario] est de garder le pouvoir et de lutter contre toutes tentatives de coparticipation à la gestion des affaires du citoyen et de la patrie. Point n° 10 : L'exploitation par quelques membres de la direction actuelle de leurs postes de responsabilité à des fins personnels et l'absence de tout contrôle ou inspection.¹¹⁴

La contestation s'est d'ailleurs faite parfois plus vive, comme le 1^{er} juin 2006 lors de vives contestations consécutives à une arrestation arbitraire.¹¹⁵ Les journaux marocains, naturellement, se sont largement fait l'écho de ces dissensions et de ces fortes critiques internes à la société sahraouie. Cependant, à de rares exceptions près, les éditorialistes n'ont retenu que l'aspect "anti-Polisario" du Khat al-Shahid, ignorant les accusations de défaitisme, d'attentisme et de manque d'initiative de la part de sa direction. L'appel souligne, en particulier :

1. L'utilisation du discours défaitiste défensif négatif au lieu du discours offensif positif ;
2. La faiblesse devant l'ONU et devant l'ennemi a offert à ce dernier les possibilités de continuer ses blocages et ses intransigeances ;
3. La perte de toute sorte d'initiative, ce qui nous a amené à courir derrière les événements alors que nous les avions créés avec le sang de nos martyrs et nos sacrifices ;
4. L'anéantissement programmé de la force militaire sahraouie malgré le fait qu'elle est l'élément crucial dans l'achèvement du conflit.¹¹⁶

Cette radicalisation de la population sahraouie représente un autre coût politique de l'impasse. Ainsi, tout en dénonçant le manque de "respiration démocratique" social et le faible renouvellement des dirigeants, le Khat al-Shahid, qui prétend être une composante du Polisario, adopte une position beaucoup plus militante que la direction du mouvement et n'exclue pas d'avoir recours aux armes pour débloquer la situation.

Khalil Ahmed, responsable des droits de l'Homme auprès de la présidence de la RASD, le reconnaît implicitement : "La population sahraouie est déçue, exaspérée, elle ne croit plus à l'ONU. Le Polisario ressent de fortes

pressions de sa base. Mais les leaders savent ce que c'est que la guerre et nous souhaitons l'éviter".¹¹⁷ Un autre responsable sahraoui, Mohamed Sidati, au cours de la conférence de presse qu'il a donné lors de la clôture des cérémonies du 31^e anniversaire de la création de la RASD en février 2006, ne cachait pas non plus la réalité de cette pression : "À cause de cette stratégie d'exacerbation de la tension menées par certains des acteurs de ce conflit, comme le prouve la récente vente d'arme de l'Espagne au Maroc, on se rapproche de l'irréparable."¹¹⁸

B. LES SAHRAOIS DES TERRITOIRES SOUS CONTRÔLE MAROCAIN

La perpétuation du conflit et les tensions qu'elle génère parmi les Sahraouis se traduisent en particulier par un ressentiment intensifié vis-à-vis de l'État marocain et des élites sahraouies considérés comme ses complices. Au sein de la société sahraouie, une tension s'est développée entre, d'une part, une bourgeoisie de notables pro-marocains ou qui s'affichent comme tels et, d'autre part, une classe moyenne économiquement fragile ainsi qu'un sous-prolétariat urbain en pleine expansion. Ce dernier groupe, victime du chômage et exclu de fait du partage de la rente immobilière, a l'impression que la région se construit sans eux. Comme le remarque un journal marocain, "la politique de la ville au Sahara a été essentiellement axée sur l'enrichissement d'une bourgeoisie alliée aux représentants de l'État installés dans la région... Cette intrusion des représentants de l'État marocain dans un marché spéculatif est mal vécu par la population qui y voit une rente supplémentaire au détriment de la classe moyenne sahraouie."¹¹⁹

Ce sentiment de marginalisation et de dépossession s'explique également par l'afflux de populations du nord du Maroc. Dans certaines villes comme Laâyoune, les Sahraouis sont maintenant très largement minoritaires, occupant les quartiers les plus modestes et particulièrement surveillés qui sont devenus "des sortes de ghettos".¹²⁰ La croissance urbaine, la plus rapide du pays,¹²¹ ne peut en effet s'expliquer aujourd'hui par la sédentarisation des populations nomades (déjà largement réalisée) ni par la simple croissance démographique mais bien par l'arrivée

¹¹⁴ Disponible sur www.arso.org/opinions/FPelualifr.htm. Voir aussi www.fpeluali.org/lejournalebdo.html et en.wikipedia.org/wiki/Front_Polisario_Khat_al-Shahid.

¹¹⁵ "Ces événements ont éclaté en protestation contre l'arrestation de Habbadi Ould Mohamed Lamine Ould Hmimed, qui appartient à la tribu de 'laâyaycha', et son passage à tabac par les milices du Polisario, devant femmes et enfants, dans l'école ; le 27 février. En outre, dix-sept jeunes sahraouis ont été blessés suite aux manifestations", *Le Reporter*, Casablanca, 11 juin 2006, www.lereporter.ma/article.php3?id_article=1273.

¹¹⁶ "Appel à tous les Nationalistes Sahraoui(e)s", op. cit.

¹¹⁷ Entretien de Crisis Group avec Khalil Ahmed, Tifariti, 28 février 2007.

¹¹⁸ Crisis Group a assisté à cette conférence.

¹¹⁹ *Le Journal Hebdomadaire*, 19 octobre 2004.

¹²⁰ Entretien de Crisis Group, Ali Omar Yara, Paris, 4 février 2005.

¹²¹ La population de Smara était de 40 000 habitants en 2004, soit dix fois plus qu'en 1975. Voir "Un rêve marocain", *Jeune Afrique*, Paris, 21 décembre 2003.

de nouveaux habitants.¹²² Certains Sahraouis dénoncent une “colonisation” qui marginalise les populations autochtones à la fois économiquement et démographiquement.

La non-résolution du conflit a également mené les autorités marocaines à appliquer une politique clientéliste qui attise les tensions tribales au sein de la société sahraouie, favorisant en particulier les plus dociles. Même dans les tribus plus “loyalistes”, des différends se font jour, dus aux très fortes disparités entre élites tribales favorisées par le pouvoir (par des rentes à vie, l’attribution de licences de pêche et d’importation, la possibilité de vendre de l’essence, l’accès au juteux marché immobilier et ainsi de suite) et le reste de la population.¹²³ Comme l’écrit un journal marocain, “dans sa gestion des élites, le ministère de l’Intérieur a cédé des rentes et des richesses en fonction du degré d’affiliation et de loyauté des tribus”.¹²⁴

Le conflit fait également obstacle à l’émergence d’institutions réellement représentatives pour les

populations des territoires sous contrôle marocain. Créé par le roi Mohamed VI en 2006 pour devenir le “corps intermédiaire” entre les Sahraouis et l’État marocain ainsi qu’une instance de consultation et de proposition sur les questions concernant les “Provinces du Sud”, en particulier la question du plan d’autonomie, le Conseil royal consultatif des affaires marocaines (Corcas) est composé de 140 membres désignés par le Roi, dont quatorze femmes.¹²⁵ Bien que son président, Khallihena Ould Errachid, estime que ce Conseil est représentatif car “il représente toutes les tribus, proportionnellement, par les *chioukh*, les jeunes leaders, les hommes d’affaires, les femmes, des membres de la société civile et même d’anciens prisonniers”,¹²⁶ aucun de ses membres n’affiche de position indépendantiste, “ce qui témoigne d’une représentativité plutôt curieuse”.¹²⁷

De sérieux problèmes ont marqué la première année du Corcas, certains membres reprochant au président Ould Errachid de très peu les consulter.¹²⁸ Pour l’instant, il n’a que très imparfaitement rempli les fonctions qui lui étaient attribuées. Pour El Kanti Balla, “les gens du Corcas ne sont pas crédibles car il ne sont pas représentatifs. Les gens qui sont à sa tête sont des personnes sur qui le pouvoir marocain s’appuie depuis des décennies pour contrôler le Sahara occidental.”¹²⁹

Selon Rabat, la proposition “d’autonomie du Sahara” présentée par le Maroc¹³⁰ devant le Conseil de sécurité

¹²² Khadija Mohsen Finan, spécialiste du Sahara occidental, écrit à ce sujet : “En abritant environ 160 000 habitants, Laâyoune joue en quelque sorte le rôle de ville de pionniers. Les deux tiers de la population, qui est originaire du ‘Nord’ du Maroc, est venue à Laâyoune pour y travailler. Instituteurs, cadres dans l’administration locale, techniciens, ingénieurs ou ouvriers du bâtiment viennent y chercher des conditions de vie et des avantages matériels plus intéressants que dans le ‘Nord’... L’encouragement par la monarchie de cette ‘migration interne’ s’inscrit également dans le cadre de ‘l’intégration de ces provinces au royaume’ et s’explique par la volonté de développer cette région en la dotant de tous les cadres nécessaires à son essor économique et social. Le but de l’opération était également de procéder à un brassage des populations de manière telle que les Sahraouis ou originaires de la région ne fussent plus les seuls à vivre dans ces villes, ôtant ainsi graduellement aux Sahraouis leur hégémonie sur cette région”. *Sahara occidental. Les enjeux d’un conflit régional* (Paris, 1997), p. 93.

¹²³ “En clair, une population locale, majoritairement jeune, pauvre, ravagée par le chômage, marginalisée et exaspérée, sort dans la rue pour exprimer sa colère contre la précarité de sa situation socio-économique et revendiquer haut et fort son droit à l’expression contre une ‘gouvernance sécuritaire’ qui l’entretient depuis plus de 30 ans. Elle remet en cause le mode de gouvernance adopté dans la gestion des affaires des provinces du sud. Pensé et conçu par Hassan II, ce mode de gouvernance a créé une élite locale selon des critères essentiellement basés sur des équilibres tribaux. Khatri El Joumani, Khelli Henna Ould Rachid, puis après, Hassan Derham et Rachid Rguibi, entres autres, seront les hommes du pouvoir et du makhzen [terme qui désigne l’appareil étatique marocain dans ce qu’il a de plus traditionnel, voire féodal] sur place. Ils seront pendant longtemps les interlocuteurs privilégiés du Palais, qui a favorisé ces quelques ‘notables’ et leurs familles au détriment du reste de la population locale”, *Le Journal Hebdomadaire*, 31 décembre 2005. Voir aussi entretien de Crisis Group avec Fouad Abdelmoumni, 13 février 2007.

¹²⁴ *Le Journal Hebdomadaire*, 19 octobre 2004.

¹²⁵ “Concernant la composition du Conseil, le Dahir [décret royal] stipule que le président et les membres, qui disposent d’un pouvoir délibératif, sont nommés par SM le Roi pour un mandat de quatre ans. Ils sont choisis parmi les parlementaires, les présidents des conseils régionaux, les présidents des assemblées provinciales et les présidents des chambres professionnelles des provinces du sud durant l’exercice de leur mandat. Le Conseil va également intégrer les membres ayant été élus par leurs tribus respectives au titre du précédent conseil, les Chioukh [chefs ou notables] des tribus, les membres des associations de la société civile et des organisations des jeunes dans les Provinces du sud, les représentants des ressortissants marocains originaires des Provinces du sud résidant à l’étranger et des séquestrés de Tindouf, les représentants des opérateurs et des organismes socio-économiques et les personnalités reconnues pour leur aptitude et leur probité” ; voir le site du Corcas, www.corcas.com/Default.aspx?alias=www.corcas.com/fr.

¹²⁶ Entretien de Crisis Group avec Khallihena Ould Errachid, Rabat, 16 février 2007.

¹²⁷ Entretien de Crisis Group avec Ali Omar Yara, Paris, 4 février 2005.

¹²⁸ Voir “Une mascarade nommée Corcas”, *Le Journal Hebdomadaire*, Casablanca, 14 décembre 2006.

¹²⁹ Entretien de Crisis Group avec El Kanti Balla, Paris, 19 février 2007.

¹³⁰ Les points les plus importants du plan d’autonomie du Sahara présenté par le Maroc devant le Conseil de sécurité des Nations unies le 11 avril 2007 sont : “4- Par cette initiative, le Royaume du Maroc garantit à tous les Sahraouis à l’extérieur

de l'ONU le 11 avril 2007 est l'aboutissement d'un processus de consultation avec les partis politiques marocains et de prise en considération des propositions formulées par le Corcas. Mais, comme l'explique un journaliste marocain, "il faut souligner que le Corcas a été totalement hors du coup, il n'a pas été vraiment associé au plan d'autonomie, certains de ses membres ont eu connaissance de ce que le Corcas était sensé avoir proposé par la presse. Le document final a été concocté au palais, par une équipe restreinte, celle-là même qui allait aller la présenter dans différentes capitales occidentales".¹³¹ Abdesselam Ouazzani, directeur général du parti de l'Istiqlal, nous informe que sa formation politique a proposé un texte conjoint avec celui de l'Union socialiste de forces populaires (USFP) lors du processus de concertation, où trois principes essentiels étaient rappelés, "souveraineté nationale, spécificités locales et large autonomie", mais ils n'ont "trouvé personne pour vraiment négocier."¹³²

C. LES MAROCAINS

Pour le gouvernement marocain, les coûts de l'impasse que représente ce conflit sont essentiellement d'ordre diplomatique. D'une part, la non reconnaissance internationale de son annexion du territoire du Sahara occidental a eut des effets très dommageables sur le plan international, le Maroc ayant préféré quitter l'Organisation de l'unité africaine le 12 novembre 1984 pour protester contre l'admission de la RASD en son sein. Par ce geste, le Maroc s'excluait de la principale organisation du continent et s'isolait durablement du continent africain, d'autant plus que le royaume chérifien s'est longtemps interdit d'entretenir des liens avec les pays reconnaissant la RASD. Son image sur le continent a été durablement ternie, de nombreux pays considérant le Maroc comme

comme à l'intérieur, toute leur place et tout leur rôle, sans discrimination ni exclusive, dans les instances et institutions de la région ; 5- Ainsi, les populations du Sahara géreront elles-mêmes et démocratiquement leurs affaires à travers des organes législatif, exécutif et judiciaire dotés de compétences exclusives. Elles disposeront des ressources financières nécessaires au développement de la région dans tous les domaines et participeront, de manière active, à la vie économique, sociale et culturelle du Royaume ; 6- L'État conservera ses compétences dans les domaines régaliens, en particulier la défense, les relations extérieures et les attributions constitutionnelles et religieuses de Sa Majesté le Roi ; 8- Le statut d'autonomie, résultat des négociations, sera soumis à une consultation référendaire des populations concernées, conformément au principe de l'autodétermination et des dispositions de la Charte des Nations unies." Voir plan-autonomie.com.

¹³¹ Entretien de Crisis Group avec Karim Boukhari, rédacteur en chef du journal marocain indépendant *Tel Quel*, Casablanca, 13 février 2007.

¹³² Entretien de Crisis Group, Abdesselam Ouazzani, Rabat, 11 février 2007.

une puissance occupante. En effet, malgré une diminution du nombre de pays reconnaissant la RASD depuis le cessez-le-feu de 1991, la RASD s'est vu en 2004 reconnaître par la République sud-africaine, visiblement exaspérée par le refus marocain du plan Baker. Ce ralliement a été d'autant plus douloureusement ressenti à Rabat que le Maroc fait des efforts, partiellement récompensés, depuis le début des années 90 pour dynamiser sa politique africaine. L'impasse dans laquelle se trouve le dossier du Sahara occidental résulte, du reste, en la marginalisation relative du Maroc de certaines institutions africaines, en particulier l'Union africaine.

Plus pertinent, le Maroc vit à cause de cette crise des relations difficiles avec son voisin algérien avec des conséquences non négligeables, en particulier un manque à gagner dans les domaines économiques, commerciales et même sécuritaires.¹³³ Le pourrissement du conflit a également paralysé la construction régionale, c'est-à-dire l'Union du Maghreb arabe, et ainsi empêché le Maroc de pouvoir gérer des questions sécuritaires, économiques et diplomatiques de concert avec ses partenaires maghrébins.

Le coût concerne également les citoyens marocains. Pour des raisons politiques liées au conflit, le pouvoir a énormément investi dans "ses provinces du Sud" aux dépens du reste du Maroc proprement dit. Cela s'est traduit par un déficit de développement dont l'une des manifestations est la permanence des bidonvilles qui sont devenus de foyers du salafisme. Fouad Abdelmoumni souligne que le dossier est devenu un symptôme de la vie politique marocaine :

On assiste depuis plusieurs années à un appauvrissement de la vie politique marocaine ; l'opposition a courbé l'échine, personne ne dénonce les atteintes graves aux droits de l'homme dans le sud. Ces régions sont devenues des zones de non droit où la fiscalité n'est pas applicable, où des rentes sont distribuées à une nomenclature sahraouie et à des notabilités administratives et militaires. On a offert des fermes, des licences de pêches, des sinécures. De plus, il faut dire que cette région est devenue un espace de contrebande notoire.¹³⁴

L'impasse est, du point de vue du Maroc, bien entendu préférable à un règlement aux dépens de sa position. Mais une évaluation réaliste du prix que le royaume continue de payer aurait dû, et devrait, le conduire à une attitude plus souple et plus imaginative pour tenter de résoudre le conflit.

¹³³ Voir section V- B.

¹³⁴ Entretien de Crisis Group avec Fouad Abdelmoumni, 13 février 2007.

V. LES COÛTS POUR LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

A. L'ALGÉRIE ET LA MAURITANIE

1. L'Algérie

L'Algérie a beau affirmer que la question du Sahara est uniquement une question de principe, dont on ne doit pas mesurer le montant, il est clair que le pays a dû payer un prix sécuritaire. Le conflit saharien entretient un foyer de tension majeur à sa frontière occidentale, entraînant la présence de plusieurs dizaines de milliers de soldats dans la région de Tindouf.¹³⁵ Depuis la guerre des sables¹³⁶ et le conflit du Sahara occidental, l'analyse algérienne des menaces ainsi que les modèles stratégiques enseignés dans ses États-majors sont toujours centrés sur un assaillant venant de l'Ouest.¹³⁷

La fermeture de la frontière avec son principal voisin est évidemment très dommageable sur le plan économique. Le coût économique inclut également celui du soutien fourni au Polisario et à la RASD, en termes d'armes, d'aide alimentaire, budgétaire ou pécuniaire, en particulier pour palier le déficit de l'assistance internationale enregistrée ces dernières années. Autre coût économique important, l'impossibilité pratique pour l'Algérie d'exploiter de manière rentable les réserves de fer de Gara Djebilet en l'absence d'un règlement du problème du Sahara occidental et, plus généralement, des tensions avec le voisin marocain. La construction d'un deuxième gazoduc vers l'Espagne, Medgaz,¹³⁸ qui, contrairement au premier, ne transite pas par le sol marocain, reliera Béni-Saf en

¹³⁵ Chiffre généralement évoqué par nos interlocuteurs les plus avertis.

¹³⁶ Nom généralement donné au bref conflit ayant opposé l'Algérie et le Maroc en octobre 1963, soit peu après l'indépendance de l'Algérie, à propos du différent sur le tracé de leur frontière.

¹³⁷ Entretien de Crisis Group avec Peter Cross, analyste au Middle East Tactical Studies (METS), Paris, 27 avril 2007. Cela dit, pour M. Ramtane Lamamra, Secrétaire général du ministère algérien des Affaires étrangères, "l'achat important d'armes de l'Algérie à la Russie ne doit pas être interprété comme une mesure agressive ou visant le Maroc. Nous sortons de près de quinze années de lutte interne contre le maquis islamiste. Aujourd'hui qu'il est très affaibli, nous devons remettre notre armée à niveau, car depuis le début des années 1990, nous l'avons surtout équipée d'armes destinées à combattre un maquis, une guérilla"; entretien de Crisis Group, Alger, 3 Mars 2007.

¹³⁸ Ce gazoduc est en construction et devrait livrer ses premiers m³ de gaz en 2009. Voir "L'Algérie, troisième fournisseur de gaz de l'Europe", www.algerie-dz.com/article7584.html.

Algérie à Almeria en Espagne, ce qui représentera un fardeau financier important.¹³⁹

Doit aussi être pris en compte l'important investissement diplomatique nécessaire pour soutenir la RASD au niveau international et parer aux efforts marocains. Cela est d'autant plus vrai aujourd'hui avec le ralliement plus prononcé de Washington, Paris et Madrid à la thèse selon laquelle l'indépendance du Sahara menacerait la stabilité du royaume et leur hostilité de fait à la position d'Alger.

2. La Mauritanie

L'équation se présente différemment pour la République islamique de Mauritanie. Initialement alliée au Maroc, puis humiliée militairement par le Polisario, Nouakchott a déjà payé un lourd tribut à ce conflit qui est l'une des principales causes du putsch militaire qui a renversé le président Moktar Ould Daddah en 1978.¹⁴⁰ Par la suite, l'existence de ce foyer de tension a obligé le pays à un double équilibre : dans sa politique étrangère, tout d'abord, car la Mauritanie s'est peu à peu inscrite dans une politique de "neutralité positive", s'interdisant d'affirmer ses préférences pour l'un ou l'autre camp et laissant le Polisario circuler dans le nord de son territoire ; équilibre interne ensuite car la société mauritanienne compte des partisans des deux parties au conflit et les excès dans un sens (Moktar Ould Daddah, pro-Marocain) ou dans un autre (Mohamed Khouna Ould Haïdallah, pro-Sahraoui) tendent à provoquer des problèmes politiques importants.¹⁴¹ Aujourd'hui, ce sujet qui revêt une grande importance pour le pays est donc soigneusement remis derrière un consensus de façade.

La Mauritanie doit elle aussi subir le risque de mines antipersonnel et antichars. Le chef du bureau de déminage en Mauritanie, Ahmed Salem Ould Ahmed Salem, déclarait il y a peu que trois *wilayas* (gouvernorats) étaient directement concernés : l'Adrar, Dakhlet Nouadhibou et

¹³⁹ Entretien de Crisis Group avec Moulay Abdelmalek Alaoui, Rabat, 8 février 2007. Soulignons cependant que le dossier saharien ne semble pas peser de problème budgétaire particulier à une Algérie riche de ses exportations en gaz et pétrole.

¹⁴⁰ Le coup d'État a installé au pouvoir des militaires jusqu'en 2005, date à laquelle le président (et ex colonel) Maaouya a été renversé. Un régime de transition a pu ramener le pays à un gouvernement civil avec l'élection incontestée du président Sidi Ould Cheikh Abdellahi, en avril 2007. Voir Crisis Group, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°41, *Contestation islamiste en Mauritanie : menace ou bouc émissaire ?*, 11 mai 2005, et Crisis Group, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°53, *La transition politique en Mauritanie : Bilan et perspectives*, 24 avril 2006.

¹⁴¹ Le putsch de 1978 d'abord ; les deux tentatives de renversement d'Haïdallah ensuite : la première ratée en 1981 puis celle réussie de 1984.

le Tiris Zemmour.¹⁴² Enfin, en cas de prolongation indéfinie du statu quo ou d'un règlement défavorable au Polisario, un nombre important de Sahraouis pourraient être tentés de s'installer en Mauritanie, comme c'est déjà le cas depuis quelques années, ce qui ne manquerait pas de poser un problème humanitaire et de raviver des tensions politiques internes, notamment tribales, certains mauritaniens voyant du plus mauvais œil le poids grandissant, notamment économique, des Rguibat.¹⁴³

B. LA RÉGION

Il est difficile, bien sûr, d'évaluer avec précision l'influence exacte du conflit du Sahara occidental dans les différends inter-maghrébins. Le conflit contribue certainement à entretenir cet espace que certains appellent "non Maghreb" et que déplorent économistes et spécialistes du développement. Le manque à gagner, c'est-à-dire ce que perd le Maghreb à cause de la panne de l'Union du Maghreb arabe, serait de l'ordre de 2 pour cent du produit intérieur brut annuel en moyenne pour chaque pays, Algérie, Maroc, Tunisie, Libye et Mauritanie.¹⁴⁴ Les échanges inter-maghrébins ne représentent en moyenne que 2 pour cent du commerce extérieur de chacun de ces pays. Il s'agit en somme de cinq économies à la fois complémentaires¹⁴⁵ et presque complètement étanches. Dans le cas de la Tunisie, par exemple, on peut parler d'un manque à gagner de 20 000 emplois par an.¹⁴⁶ L'absence d'intégration freine également les investissements directs étrangers d'entreprises qui ne manqueraient pas d'être attirées par un marché de 100 millions de consommateurs. Là encore, une perte importante, de l'ordre de 3 milliards de dollars par an pour la région dans son ensemble.¹⁴⁷ Enfin, la région souffre d'un déficit d'infrastructures de communication qui elle aussi retarde les avancées économiques.

En s'affichant divisés, les pays maghrébins peinent à parler d'une même voix dans les négociations internationales, notamment dans le dialogue euro-méditerranéen, et, partant, à y défendre leurs intérêts communs. L'absence de coopération étroite sur le dossier de la sécurité est aussi à noter. Bien que rien n'indique aujourd'hui qu'il y ait des liens structurels entre les différents mouvements islamistes radicaux de la région et notamment entre les salafistes djihadistes marocains et algériens, des connexions se font jour, comme l'implication de membres du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC)¹⁴⁸ sur le territoire mauritanien lors de l'attaque du fort de Lemgheyti en juin 2005.¹⁴⁹ Par ailleurs, la question du terrorisme est manipulée et instrumentalisée par des acteurs qui se jettent mutuellement des anathèmes au visage : le Maroc accuse le Polisario d'être lié à Al-Qaeda¹⁵⁰ tandis que les Algériens suggèrent que Rabat a contribué au financement du maquis islamiste.¹⁵¹ La question des migrations clandestines, dont certaines transitent par le Sahara, vient également cruellement rappeler le manque de coopération.¹⁵²

Enfin, il faut évoquer le développement important des trafics dans les territoires du Sahara occidental, du sud-est algérien et de la partie septentrionale de la Mauritanie. La section mauritanienne de l'Association "Défense des enfants internationale" a récemment tiré la sonnette d'alarme à propos des énormes quantités de cigarettes importées en Mauritanie. "Les quantités de cigarettes importées en Mauritanie dépassent les importations du Maroc, pourtant presque dix fois plus peuplé".¹⁵³ La Mauritanie est en effet devenue une plaque tournante du trafic international de cigarettes, dont une grande partie est écoulée vers l'Algérie. Ce trafic ne peut être réalisé sans la complicité de personne proche du pouvoir à Nouakchott, de membre du Polisario et de l'armée algérienne.

¹⁴² Voir Agence de Presse Africaine (APA), 4 avril 2007.

¹⁴³ Voir "Une dimension mal connue du conflit du Sahara occidental : la position de la Mauritanie", *Afrique contemporaine* n°201, janvier-mars 2002, la Documentation française, pp. 83-88.

¹⁴⁴ Voir "Les enjeux de l'intégration maghrébine", document de travail n°90, Juillet 2003, ministère des Finances et de la Privatisation du Maroc.

¹⁴⁵ "Il y a des complémentarités assez évidentes entre les différentes économies de la région. Le Maroc a une véritable expertise dans le domaine de l'agriculture, l'éco-tourisme, de l'habitat social et de la finance que l'Algérie n'a pas. En revanche, l'Algérie produit du pétrole et du gaz alors que le Maroc l'achète à d'autres pays". Entretien de Crisis Group avec Moulay Abdelmalek Alaoui, Rabat, 8 février 2007.

¹⁴⁶ Voir Ridha Lahmar, "8ème session du Conseil des ministres maghrébins du Commerce : Quelle zone de libre-échange pour le Maghreb ?", www.realites.com.tn.

¹⁴⁷ Voir "Les enjeux de l'intégration maghrébine", op. cit. Voir également Jawhar Chatty, "La nécessaire intégration économique maghrébine", *La Presse*, www.lapresse.tn.

¹⁴⁸ Principal groupe armé terroriste algérien. Le 25 janvier 2007, le GSPC a changé de nom et est devenue l'Organisation Al-Qaeda au Maghreb islamique.

¹⁴⁹ Voir le rapport de Crisis Group, *La transition politique en Mauritanie*, op. cit. pp. 5-6.

¹⁵⁰ Entretien de Crisis Group avec Hassan Alaoui, Rabat, 8 février 2007. Voir aussi "Collusion entre le Polisario et Al Qaïda", www.infosdumaroc.com/modules/news/articles-1502-collusion-entre-le-polisario-et-al-qaïda.html.

¹⁵¹ Entretien de Crisis Group avec Smaïl Hamdani, Alger, 25 février 2007.

¹⁵² Lors des événements de Ceuta et Melilla de septembre/octobre 2005, des migrants clandestins qui ont tenté de passer en force dans les enclaves espagnoles étaient arrivés d'Afrique subsaharienne au Maroc en traversant le Sahara et en particulier le territoire algérien, *Le Monde* du 16 octobre 2005. Le Maroc a choisi d'en refouler un certain nombre à la frontière algérienne.

¹⁵³ Voir *Mauritanie-Web*, 4 avril 2007.

Côté marocain, des articles récents ont évoqué l'implication d'officiers marocains dans un trafic de drogue international transitant par la partie du Sahara occidental contrôlée par le royaume.¹⁵⁴ En somme, la zone est devenue le territoire de tous les trafics (cigarettes, drogues, armes ou essence), impliquant des autorités politiques et/ou militaires de toutes les parties. Ces trafics et la corruption des autorités qu'ils entraînent semblent avoir de beaux jours devant eux, tant que durera le conflit du Sahara occidental.

C. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le coût principal pour la communauté internationale est celui du maintien de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) qui, depuis 1991, se chiffre aux alentours de 45 millions de dollars par an, sans compter, cela va de soi, le coût du travail du Conseil de sécurité, des différents envoyés spéciaux du Secrétaire général de l'ONU, de l'aide internationale pour les réfugiés des camps de Tindouf, notamment celle du PAM (11 millions de dollars prévus pour 2007) et du HCR (3,5 millions de dollars par an en moyenne depuis 1991).

Mais plus que le montant économique, c'est sur le prix symbolique qu'il convient d'insister. L'ONU continue d'investir dans la Minurso, initialement destinée à la préparation d'un référendum, projet aujourd'hui quasiment enterré. La MINURSO est désormais détournée de sa mission première et s'est transformée en une simple force d'observation du cessez-le-feu. Le blocage complet du dossier depuis 1991 décrédibilise lourdement les institutions onusiennes face à l'un des conflits les plus anciens traité par l'organisation.¹⁵⁵

L'Europe devrait s'inquiéter de ce conflit non résolu qui, sur son flanc sud, permet l'émergence d'une zone de trafics importants et souvent dangereux (immigration clandestine et terrorisme en particulier). Enfin, le différend algéro-marocain complique les relations des pays occidentaux (France, Espagne et États-Unis en particulier), qui tiennent à la stabilité du royaume mais n'ont guère envie de s'aliéner l'Algérie. L'exercice d'équilibre semble s'être érodé avec le temps et la tendance actuelle favorable au Maroc se traduit automatiquement par une tension accrue avec Alger.

VI. CONCLUSION

Ce conflit désormais vieux de 30 ans perdure car il est le résultat de calculs froids et erronés de la part des parties au conflit. Ces calculs intègrent toutefois rarement les dommages et les coûts qu'implique la situation actuelle. La sécurité de la région et le développement des pays limitrophes sont gravement affectés par ce conflit gelé.

Le défi aujourd'hui est donc double. Lancer un débat sur les coûts subis par le Maroc et les Marocains, le Polisario et les Sahraouis, l'Algérie et les Algériens ainsi que par d'autres parties régionales et internationales doit contribuer à modifier leurs calculs et générer de nouveaux soutiens pour la résolution du plus ancien conflit du continent. Il s'agit également de comprendre les raisons politiques de l'impasse et, surtout, de tâcher d'en modifier les ressorts sous-jacents ; cela nécessite une remise en question du mode de gestion de la crise par ses acteurs et, en particulier, par les Nations unies. C'est ce que Crisis Group s'attache à faire dans le rapport intitulé : "*Sahara occidental : sortir de l'impasse*", publié simultanément à celui-ci.

Le Caire/Bruxelles, le 11 juin 2007

¹⁵⁴ Voir Djilali Benyoub, "Des généraux de l'armée royale impliqués. Le Maroc, nouvelle filière du trafic de cocaïne", *Liberté Algérie*, 11 février 2007.

¹⁵⁵ Voir le rapport de Crisis Group, *Sahara occidental : sortir de l'impasse*, op. cit.

ANNEXE A

CARTE DU SAHARA OCCIDENTAL



ANNEXE B

LISTE DES ACRONYMES

AMDH	Association marocaine des droits de l'homme
ARSO	Association de soutien à un référendum libre et régulier au Sahara occidental
CIJ	Cour internationale de justice
CORCAS	Conseil royal consultatif des affaires marocaines
CMI	Compagnies mobiles d'intervention
CRS	Croissant rouge sahraoui
DST	Direction de sécurité du territoire
ECHO	Service d'aide humanitaire de la commission européenne
FA	Forces auxiliaires
FAR	Forces armées royales
FLN	Front de libération nationale
Front Polisario	Le front populaire de libération du Saguïet el Hamra et du Rio de Oro (Frente Popular de Liberación de Saguía el Hamra y Río de Oro)
GIR	Groupes d'intervention rapide
GPRA	Gouvernement provisoire de la république algérienne
GSPC	Groupe salafiste pour la prédication et le combat
GUS	Groups urbains de sécurité
HCR	Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies
MINURSO	Mission des nations unies pour l'organisation d'un referendum au Sahara occidental
PAM	Programme alimentaire mondial

ANNEXE C

TERMES OU EXPRESSIONS ARABES

Amîr al-mou'minîn	Commandeur des croyants
Bay'a	allégeance
Chérif (sing.) / Chorfa (plu.)	Descendant du prophète Mohammed
Dahir	Décret du sultan du Maroc
Hamada	Plateau rocheux dans les régions sahariennes
Makhzen	Désigne l'appareil étatique marocain dans ce qu'il a de plus traditionnel, voire féodal.

ANNEXE D

À PROPOS D'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

International Crisis Group est une organisation non-gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et mènent une sensibilisation à haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.

Des équipes d'analystes postés dans des pays à risque ou à proximité de ceux-ci effectuent des recherches sur le terrain. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux décideurs internationaux. Crisis Group publie également *CrisisWatch*, un bulletin mensuel de 12 pages offrant une mise à jour régulière et succincte des situations de conflit potentiel ou en cours les plus importantes partout dans le monde.

Les rapports et briefings de Crisis Group sont largement diffusés par courrier électronique et par l'envoi de versions imprimées à de nombreux ministères des Affaires étrangères et organisations internationales. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin de les sensibiliser à ses analyses et de générer un soutien pour ses recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir rapports et recommandations auprès des décideurs politiques du monde entier. Crisis Group est co-présidé par Christopher Patten, ancien Commissaire européen aux Relations extérieures, et par Thomas Pickering, ancien ambassadeur des États-Unis. Gareth Evans, ancien ministre australien des Affaires étrangères, en est le président depuis janvier 2000.

Crisis Group a son siège à Bruxelles et des bureaux de liaison à Washington, New York, Londres et Moscou. L'organisation dispose actuellement de douze bureaux de terrain (à Amman, Bichkek, Bogota, Le Caire, Dakar, Islamabad, Istanbul, Jakarta, Nairobi, Pristina, Séoul et Tbilissi) et seize représentations locales (Abuja, Bakou, Beyrouth, Belgrade, Colombo, Damas, Dili, Douchanbé, Erevan, Jérusalem, Kaboul, Kampala, Katmandou, Kinshasa, Port-au-Prince et Pretoria). Crisis Group couvre une soixantaine de pays et territoires touchés ou menacés par des crises sur quatre continents. En Afrique, il s'agit de : Burundi, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Liberia, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda,

Sahara occidental, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe ; en Asie : Afghanistan, Bangladesh, Birmanie, Cachemire, Corée du Nord, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizstan, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste et Turkménistan ; en Europe : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Géorgie, Kosovo et Serbie ; au Moyen-Orient : toute la région qui s'étend de l'Afrique du Nord à l'Iran ; et en Amérique Latine : Colombie, région andine et Haïti.

Crisis Group est financé par des gouvernements, des fondations caritatives, des sociétés et des donateurs privés. Les agences et départements gouvernementaux qui financent actuellement Crisis Group sont : l'Agence australienne pour le développement international, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence américaine pour le développement international, l'Agence japonaise pour la coopération internationale, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international, le Centre canadien de recherches pour le développement international, le Département des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, le Département des Affaires étrangères irlandais, le Département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, le Département du Royaume-Uni pour le développement international, le Ministère allemand des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Autriche, le Ministère belge des Affaires étrangères, le Ministère finlandais des Affaires étrangères, le Ministère français des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères de la Principauté du Liechtenstein, le Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le Ministère néerlandais des Affaires étrangères, le Ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni et du Commonwealth, le Ministère suédois des Affaires étrangères, le Ministère tchèque des Affaires étrangères, le Ministère royal des Affaires étrangères du Danemark, le Ministère royal norvégien des Affaires étrangères et le Ministère des Affaires étrangères turc.

Les fondations et donateurs du secteur privé regroupent : Carnegie Corporation of New York, Carso Foundation, Compton Foundation, Ford Foundation, Fundación DARA Internacional, Iara Lee and George Gund III Foundation, William & Flora Hewlett Foundation, Hunt Alternatives Fund, Kimsey Foundation, Korea Foundation, John D. & Catherine T. MacArthur Foundation, Charles Stewart Mott Foundation, Open Society Institute, Pierre and Pamela Omidyar Fund, Ploughshares Fund, Victor Pinchuk Foundation, ProVictimis Foundation, Radcliffe Foundation, Sigrid Rausing Trust, Rockefeller Philanthropy Advisors et Viva Trust.

Juin 2007

ANNEXE E

RAPPORTS ET BRIEFINGS DE CRISIS GROUP SUR LE MOYEN-ORIENT ET L'AFRIQUE DU NORD DEPUIS JANVIER 2004

The Broader Middle East and North Africa The Broader Middle East and North Africa Initiative: Imperilled at Birth, Briefing Moyen-Orient/Afrique du Nord N°14, 7 juin 2004

ÉGYPTE/AFRIQUE DU NORD

Islamisme en Afrique du Nord (I): Les legs de l'histoire, Briefing Moyen-Orient/Afrique du Nord N°12, 20 avril 2004

Islamisme en Afrique du Nord (II): L'opportunité de l'Égypte, Briefing Moyen-Orient/Afrique du Nord N°13, 20 avril 2004

Islamisme, violence et réformes en Algérie: tourner la page, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°29, 30 juillet 2004 (aussi disponible en anglais et en arabe)

Comprendre l'Islamisme, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°37, 2 mars 2005 (aussi disponible en anglais et en arabe)

L'islamisme en Afrique du Nord IV: Contestation islamiste en Mauritanie: Menace ou bouc émissaire?, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°41, 10 mai 2005

Reforming Egypt: In Search of a Strategy, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°46, 4 octobre 2005

La transition politique en Mauritanie: Bilan et perspectives, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°53, 24 avril 2006

Egypt's Sinai Question, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°61, 30 janvier 2007

Sahara Occidental : le coût du conflit, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°65, 11 juin 2007 (aussi disponible en anglais)

Sahara Occidental : sortir de l'impasse, Rapport Moyen-Orient/Afrique du Nord N°66, 11 juin 2007 (aussi disponible en anglais)

CONFLIT ISRAËLO-ARABE

Dealing With Hamas, Rapport Moyen-Orient N°21, 26 janvier 2004 (aussi disponible en arabe)

Palestinian Refugees and the Politics of Peacemaking, Rapport Moyen-Orient N°22, 5 février 2004

Syria Under Bashar (I): Foreign Policy Challenges, Rapport Moyen-Orient N°23, 11 février 2004 (aussi disponible en arabe)

Syria Under Bashar (II): Domestic Policy Challenges, Rapport Moyen-Orient N°24, 11 février 2004 (aussi disponible en arabe)

Identity Crisis: Israel and its Arab Citizens, Rapport Moyen-Orient N°25, 4 mars 2004

Who Governs the West Bank? Palestinian Administration under Israeli Occupation, Rapport Moyen-Orient N°32, 28 septembre 2004 (aussi disponible en hébreu)

After Arafat? Challenges and Prospects, Briefing Moyen-Orient, N°16, 23 décembre 2004 (aussi disponible en arabe)

Disengagement and After: Where Next for Sharon and the Likud?, Rapport Moyen-Orient N°36, 1 mars 2005 (aussi disponible en arabe et en hébreu)

Syria After Lebanon, Lebanon After Syria, Rapport Moyen-Orient N°39, 12 avril 2005 (aussi disponible en arabe)

Mr Abbas Goes to Washington: Can He Still Succeed?, Briefing Moyen-Orient N°17, 24 mai 2005 (aussi disponible en arabe)

Disengagement and Its Discontents: What Will the Israeli Settlers Do?, Rapport Moyen-Orient N°43, 7 juillet 2005 (aussi disponible en arabe)

The Jerusalem Powder Keg, Rapport Moyen-Orient N°44, 2 août (aussi disponible en arabe)

Lebanon: Managing the Gathering Storm, Rapport Moyen-Orient N°48, 5 décembre 2005 (aussi disponible en arabe)

Enter Hamas: The Challenges of Political Integration, Rapport Moyen-Orient N°49, 18 janvier 2006 (aussi disponible en arabe et en hébreu)

Palestinians, Israel and the Quartet: Pulling Back From the Brink, Rapport Moyen-Orient N°54, 13 juin 2006 (aussi disponible en arabe)

Israel/Palestine/Lebanon: Climbing out of the Abyss, Rapport Moyen-Orient N°57, 25 juillet 2006 (aussi disponible en arabe)

The Arab-Israeli Conflict: To Reach a Lasting Peace, Rapport Moyen-Orient N°58, 5 octobre 2006

Israël/Hezbollah/Liban: éviter un regain de violence, Rapport Moyen-Orient N°59, 1er novembre 2006 (aussi disponible arabe et en anglais)

Lebanon at a Tripwire, Briefing Moyen-Orient N°20, 21 décembre 2006 (aussi disponible en arabe)

After Mecca: Engaging Hamas, Rapport Moyen-Orient N°62, 28 février 2007

Restarting Israeli-Syrian Negotiations, Rapport Moyen-Orient N°63, 10 avril 2007

IRAQ/IRAN/GOLFE

Iraq's Kurds: Toward an Historic Compromise?, Rapport Moyen-Orient N°26, 8 avril 2004 (aussi disponible en arabe)

Iraq's Transition: On a Knife Edge, Rapport Moyen-Orient N°27, 27 avril 2004 (aussi disponible en arabe)

Can Saudi Arabia Reform Itself?, Rapport Moyen-Orient N°28, 14 juillet 2004

Reconstructing Iraq, Rapport Moyen-Orient N°30, 2 septembre 2004 (aussi disponible en arabe)

Saudi Arabia Backgrounder: Who are the Islamists? Rapport Moyen-Orient N°31, 21 septembre 2004 (aussi disponible en arabe)

Iraq: Can Local Governance Save Central Government?, Rapport Moyen-Orient N°33, 27 octobre 2004 (aussi disponible en arabe)

Iran: Where Next on the Nuclear Standoff, Briefing Moyen-Orient N°15, 24 novembre 2004

What Can the U.S. Do in Iraq?, Rapport Moyen-Orient N°34, 22 décembre 2004 (aussi disponible en arabe)

Iraq: Allaying Turkey's Fears Over Kurdish Ambitions, Rapport Moyen-Orient N°35, 26 janvier 2005 (aussi disponible en arabe)

Iran in Iraq: How Much Influence?, Rapport Moyen-Orient N°38, 21 mars 2005 (aussi disponible en arabe)

Bahrain's Sectarian Challenge, Rapport Moyen-Orient N°40, 2 mai 2005 (aussi disponible en arabe)

Iraq: Don't Rush the Constitution, Rapport Moyen-Orient N°42, 8 juin 2005 (aussi disponible en arabe)

Iran: What Does Ahmadi-Nejad's Victory Mean?, Briefing Moyen-Orient N°18, 4 août 2005

The Shiite Question in Saudi Arabia, Rapport Moyen-Orient N°45, 19 septembre 2005

Unmaking Iraq: A Constitutional Process Gone Awry, Rapport Moyen-Orient N°19, 26 septembre 2005 (aussi disponible en arabe)

Jordan's 9/11: Dealing With Jihadi Islamism, Rapport Moyen-Orient N°47, 23 novembre 2005 (aussi disponible en arabe)

In Their Own Words: Reading the Iraqi Insurgency, Rapport Moyen-Orient N°50, 15 février 2006 (aussi disponible en arabe)

Iran: Is There a Way Out of the Nuclear Impasse?, Rapport Moyen-Orient N°51, 23 février 2006 (aussi disponible en arabe)

The Next Iraqi War? Sectarianism and Civil Conflict, Rapport Moyen-Orient N°52, 27 février 2006 (aussi disponible en arabe)

Iraq's Muqtada Al-Sadr: Spoiler or Stabiliser?, Rapport Moyen-Orient N°55, 11 juillet 2006 (aussi disponible en arabe)

Iraq and the Kurds: The Brewing Battle over Kirkuk, Rapport Moyen-Orient N°56, 18 juillet 2006 (aussi disponible en arabe et en kurde)

After Baker-Hamilton: What to Do in Iraq, Rapport Moyen-Orient N°60, 18 décembre 2006 (aussi disponible en arabe)

Iran: Ahmadi-Nejad's Tumultuous Presidency, Briefing Moyen-Orient N°21, 6 février 2007

Iraq and the Kurds: Resolving the Kirkuk Crisis, Briefing Moyen-Orient N°64, 19 avril 2007

AUTRES RAPPORTS ET BRIEFINGS

Pour les rapports et les briefings de Crisis Group sur

- l'Asie ;
- l'Afrique ;
- l'Europe ;
- l'Amérique latine et la Caraïbe ;
- des sujets thématiques ;
- *CrisisWatch*,

veuillez vous rendre sur notre site web : www.crisisgroup.org.

ANNEXE F

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTERNATIONAL CRISIS GROUP

Co-présidents

Christopher Patten

Ancien commissaire européen aux Relations extérieures; ancien gouverneur de Hong Kong; ancien membre du Conseil des ministres britannique; chancelier de l'université d'Oxford

Thomas Pickering

Ancien ambassadeur des États-Unis auprès de la Russie, de l'Inde, d'Israël, d'El Salvador, du Nigéria et de la Jordanie

Président directeur général

Gareth Evans

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Australie

COMITÉ DE DIRECTION

Morton Abramowitz

Ancien secrétaire d'État adjoint; ancien ambassadeur des États-Unis en Turquie

Cheryl Carolus

Ancienne Haut Commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni; ancienne secrétaire générale de l'ANC

Maria Livanos Cattai*

Membre du conseil exécutif de Petroplus Holding AG, Suisse; ancienne secrétaire générale de la Chambre de commerce internationale

Yoichi Funabashi

Éditorialiste et correspondant diplomatique en chef de l'Asahi Shimbun, Japon

Frank Giustra

Président du conseil d'Endeavour Financial Corporation, Canada

Stephen Solarz

Ancien membre du Congrès des États-Unis

George Soros

Président de l'Open Society Institute

Pär Stenbäck

Ancien ministre des Affaires étrangères, Finlande

*Vice-présidente

Adnan Abu-Odeh

Ancien conseiller politique du Roi Abdallah II et du Roi Hussein; ancien représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies

Kenneth Adelman

Ancien ambassadeur des États-Unis et directeur de l'Agence américaine pour le contrôle des armes et le désarmement

Ersin Arioglu

Membre du Parlement turc; président émérite de Yapi Merkezi

Shlomo Ben-Ami

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Israël

Lakhdar Brahimi

Ancien conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies; ancien ministre des Affaires étrangères algérien

Zbigniew Brzezinski

Ancien conseiller à la Sécurité nationale auprès du président des États-Unis

Kim Campbell

Ancienne Premier ministre du Canada; secrétaire générale du Club de Madrid

Naresh Chandra

Ancien secrétaire de cabinet; ancien ambassadeur de l'Inde aux États-Unis

Joaquim Alberto Chissano

Ancien président du Mozambique

Victor Chu

Président du First Eastern Investment Group, Hong Kong

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe

Pat Cox

Ancien président du Parlement européen

Uffe Ellemann-Jensen

Ancien ministre des Affaires étrangères du Danemark

Mark Eyskens

Ancien Premier ministre de Belgique

Joschka Fischer

Ancien ministre des Affaires étrangères d'Allemagne

Leslie H. Gelb

Président émérite du Conseil des Relations étrangères, États-Unis

Carla Hills

Ancienne ministre au Logement; ancienne représentante au Commerce extérieur des États-Unis

Lena Hjelm-Wallén

Ancienne Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Suède

Swanee Hunt

Présidente de l'Initiative for Inclusive Security: Women Waging Peace; ancienne ambassadrice des États-Unis en Autriche

Anwar Ibrahim

Ancien Premier ministre adjoint de Malaisie

Asma Jahangir

Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction; présidente de la Commission des droits de l'Homme au Pakistan

Nancy Kassebaum Baker

Ancienne sénatrice des États-Unis

James V. Kimsey

Fondateur et président honoraire d'America Online, inc. (AOL)

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Romancière et journaliste, États-Unis

Mark Malloch Brown

Ancien Vice-Secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le Développement

Ayo Obe

Présidente du comité directeur du Mouvement mondial pour la démocratie, Nigéria

Christine Ockrent

Journaliste et écrivain, France

Victor Pinchuk

Fondateur de l'Interpipe Scientific and Industrial Production Group

Samantha Power

Écrivain: professeur à la Kennedy School of government, Harvard University

Fidel V. Ramos

Ancien président des Philippines

Ghassan Salamé

Ancien ministre du Liban; professeur de relations internationales à Paris

Douglas Schoen

Partenaire fondateur de Penn, Schoen & Berland Associates, États-Unis

Thorvald Stoltenberg

Ancien ministre des Affaires étrangères de Norvège

Ernesto Zedillo

Ancien président du Mexique; directeur du Yale Center for the Study of Globalization

CERCLE PRÉSIDENTIEL

Le cercle présidentiel de Crisis Group est un groupe éminent de donateurs privés qui apportent un soutien essentiel, du temps et une expertise à Crisis Group dans l'accomplissement de sa mission.

Canaccord Adams Limited

**Bob Cross
Frank E. Holmes**

**Ford Nicholson
Ian Telfer**

**Neil Woodyer
Don Xia**

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Le Conseil consultatif international est constitué de donateurs privés qui contribuent régulièrement, par leur savoir et leur expérience, aux activités de Crisis Group.

Rita E. Hauser
(Co-présidente)

Elliott F. Kulick
(Co-président)

Marc Abramowitz
Anglo American PLC
APCO Worldwide Inc.

Ed Bachrach

Patrick E. Benzie
Stanley M. Bergman and
Edward J. Bergman

BHP Billiton
Harry Bookey and
Pamela Bass-Bookey

John Chapman Chester

Chevron

Citigroup

Companhia Vale do Rio Doce

Richard H. Cooper

Crédit Suisse

John Ehara

Equinox Partners

Konrad Fischer

Alan Griffiths
Charlotte and Fred
Hubbell

Iara Lee & George Gund III Foundation

Sheikh Khaled Juffali

Amed Khan

George Kellner

Shiv Vikram Khemka

George Loening

McKinsey & Company

Najib A. Mikati

Donald Pels

PT Newmont Pacific Nusantera (Mr. Robert Humberson)

Michael L. Riordan

Tilleke & Gibbins

Baron Guy Ullens de Schooten

VIVATrust

Stanley Weiss

Westfield Group

Don Xia

Yasuyo Yamazaki

Yapi Merkezi Construction and Industry Inc.

Shinji Yazaki

Sunny

CONSEILLERS

Les conseillers sont d'anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et sont sollicités de façon ponctuelle pour apporter leurs conseils et leur soutien à Crisis Group.

Martti Ahtisaari
(Président émérite)

Diego Arria

Paddy Ashdown

Zainab Bangura

Christoph Bertram

Jorge Castañeda

Alain Destexhe

Marika Fahlen

Stanley Fischer

Malcolm Fraser

Bronislaw Geremek

I.K. Gujral

Max Jakobson

Todung Mulya Lubis

Allan J. MacEachen

Barbara McDougall

Matthew McHugh

George J. Mitchell
(Président émérite)

Surin Pitsuwan

Cyril Ramaphosa

George Robertson

Michel Rocard

Volker Ruehe

Mohamed Sahnoun

Salim A. Salim

William Taylor

Leo Tindemans

Ed van Thijn

Shirley Williams

Grigory Yavlinski

Uta Zapf